



COMMISSION des JARDINS

Réunion du 14 MAI 1959

Le 14 mai, à 18 heures 10, s'est ouverte la réunion de la Commission des Jardins.

Etaient présents :

M. BROUX, Adjoint au Maire, délégué au Service des Promenades et Jardins,
Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, déléguée à l'Instruction Publique et aux Fêtes,
Mme TYTGAT, Adjoint au Maire, déléguée aux Oeuvres Sociales, Crèches et Enquêtes,
Mme DEFRANCE, Conseillère Municipale,
M. LOURDEL, Conseiller Municipal
M. COURMONT, " "

Assistaient également à la réunion :

M. MARQUIS, Directeur du Service des Promenades et Jardins,
M. MONGEUR, Directeur adjoint.

M. BROUX déclare la séance ouverte. Il rend hommage tout d'abord à l'excellent travail accompli dans le domaine des Jardins par son prédécesseur M. LOURDEL. Puis lecture est faite du procès-verbal de la dernière Commission des Jardins du 13 janvier 1959. Plusieurs questions traitées lors de cette réunion sont de nouveau étudiées.

I - Prochaines Florales Lilloises -

M. LOURDEL lit une lettre émanant de M. VANDENDAL, Président de l'horticulture belge et précisant que l'année 1962 n'avait encore été retenue par aucune ville. Mme LEMPEREUR, après avoir obtenu l'assurance qu'il s'agissait du mois de mai 1962, précise qu'en ce qui concerne le Service des Fêtes, il n'y avait aucun inconvénient à redouter. M. BROUX propose donc que cette date soit retenue en principe. La Commission unanime donne son accord.

Mme LEMPEREUR demande alors si la Ville de Lille a été officiellement invitée à l'inauguration des récentes Florales Parisiennes (avril-mai 1959). M. BROUX lui donne une réponse affirmative mais déplore, en passant, la mauvaise organisation d'ensemble, tant du point de vue réception de certaines personnalités que sous l'angle de la mise en relief des stands.

II - Arbres des Boulevards -

Le 13.I.1959, M. AUREL, à la suite d'une intervention de M. LOURDEL, avait proposé qu'en raison de réclamations justifiées des riverains, un arbre sur deux soit supprimé. M. BROUX et Mme LEMPEREUR trouvent cette mesure quelque peu exagérée et, approuvés notamment par Mme DEFRANCE, M. COURMONT et M. LOURDEL, demandent que les élagages soient plus fréquents.

M. MARQUIS fait ressortir alors les difficultés déjà signalées dans le recrutement des entreprises de bûcheronnage susceptibles d'être adjudicataires et affirme que si une entreprise avait soumissionné, le travail d'élagage du Boulevard de la Liberté aurait été entrepris un an auparavant. Il propose alors la chose suivante : élaguer un arbre sur deux plus fréquemment, selon une technique appliquée à Grenoble. La couronne des arbres serait ainsi notablement diminuée et il resterait quand même un volume de végétation suffisant pour que l'esthétique n'en souffre pas. M. BROUX ainsi que Mme LEMPEREUR ne jugent pas cette solution satisfaisante. M. COURMONT demande ensuite si les branches sont notablement diminuées côté habitations. M. MARQUIS répond que, pour une branche déterminée, ce travail est réalisé progressivement afin d'éviter des nécroses et que, de plus, suivant leur hauteur, les arbres sont plus ou moins étêtés.

Ce problème, selon la Commission, doit encore être étudié. Le Service est invité à élaguer en tenant compte des suggestions des Membres de la Commission.

III.- Pose des bancs dans les jardins -

M. BROUX insiste sur la nécessité impérieuse de placer des bancs dans les jardins municipaux. M. MARQUIS répond que nombre de bancs sont faits et que leur

installation a été demandée depuis au moins deux ans au Service des Travaux en Régie. M. COURMONT ayant fait état du mauvais état de ces bancs, au jardin du P'tit Quinquin notamment. M. BROUX tout en reconnaissant le bien fondé de cette remarque, répond qu'il faut d'abord en placer là où il en manque et précise qu'il agira dans ce sens. M. MARQUIS ajoute qu'il est indispensable de repeindre périodiquement les bancs existants afin de les conserver en bon état, tandis que M. LOURDEL pense que le nettoyage des W.C., installés dans les jardins et en ville, devrait être effectué plus souvent, sinon des odeurs nauséabondes s'en dégagent.

La Commission émet le vœu, à transmettre à la Commission des Services Publics, que ces travaux soient rapidement effectués. En outre, la Commission émet un second vœu, pour la Commission des Bâtiments, poser des bancs le plus rapidement possible dans les nouveaux jardins.

IV - Jardin des Plantes -

M. BROUX tient à préciser que dans la mesure du possible et sauf nécessité urgente d'ouvrir de nouveaux chantiers pour des raisons d'approvisionnement en terre par exemple, les travaux de réalisation de jardins en cours devraient être achevés et plus précisément la partie du Jardin des Plantes non encore aménagée. M. MARQUIS répond que, pour ce secteur, le nivellement des terres récemment apportées est en cours de réalisation. Il estime en outre la suggestion de M. BROUX absolument logique. La Commission, lors de l'établissement du programme de travaux pour 59/60, sera amenée à établir un ordre d'urgence. Il suffit de placer le Jardin des Plantes en tête et de ne pas accepter d'autres travaux.

V - Jardin du Palais des Beaux-Arts (côté rue de Valmy) -

M. BROUX s'inquiète de savoir où en sont les travaux de réfection du jardin. M. MARQUIS souligne d'abord qu'un volume important de terre ayant été disponible courant Mai, le chantier a dû être ouvert d'urgence afin de profiter de ces remblais. Mais en raison des conditions climatiques passées, le Service des Jardins a dû entamer la période des tontes de pelouses 4 semaines avant la date ordinaire, d'où un retard dans la continuation des travaux aux Beaux-Arts, la main-d'oeuvre étant insuffisante. Mais ces travaux viennent d'être repris et ils seront achevés d'ici trois semaines environ. Cette transformation du jardin s'avérait indispensable. En effet, l'humidité créée par la trop grande densité des marronniers existants et le courant d'air, parfois violent, circulant entre le sol et le bas des frondaisons des arbres, entraînaient des réclamations nombreuses et, pratiquement, le jardin se trouvait déserté. Un plan nouveau a été établi, comportant une diminution du nombre d'arbres, la création d'une aire de jeux centrale entourée de deux pelouses fleuries, l'installation de statues reléguées actuellement dans les caves du Palais des Beaux-Arts; enfin la dissimulation aussi complète que possible de la chaufferie.

La Commission unanime approuve ce projet et M. BROUX demande, de surcroît, que les bancs, enlevés à l'ouverture du chantier et mis soigneusement de côté, soient replacés dès que possible dans le jardin.

VI - Jardin de la Porte de Paris -

La Commission unanime déplore le mauvais état de ce jardin situé à un endroit crucial de la cité lilloise. M. MARQUIS pense qu'une erreur psychologique a été commise quand, sur la demande de personnes du quartier, le jardin a été ouvert au public et quatre bancs posés. Refuge idéal de nombreux enfants soustraits ainsi aux dangers de la circulation, ses motifs de buis n'ont pas tardé à être abimés et même détruits. M. MARQUIS suggère d'enlever deux bancs sur quatre. M. BROUX trouve cette mesure insuffisante et demande que la totalité des bancs soit retirée et placée à proximité du transformateur (Groupe H.L.M. face Noble Tour). La Commission entière approuve ce projet et souhaite que ce jardin soit rapidement restauré.

VII - Questions diverses -

Sur une question de M. BROUX, s'inquiétant de l'état d'avancement des travaux à la Noble Tour, M. MARQUIS répond que le Service des Jardins a vu son action gênée par la tergiversation de la Direction des Beaux-Arts et des Monuments Historiques. Mais les travaux de jardinage seront terminés très prochainement et, en tous les cas, pour l'inauguration fixée au mois de juillet.

Avant de clore la réunion, M. BROUX demande que les sanctions demandées à l'égard de certains agents du Service des Jardins pour insuffisance du travail, soient maintenues, de même que les contraventions dressées par les Gardes du même service, à l'encontre des citoyens peu soucieux du règlement des jardins actuellement en vigueur. Il prie instamment ses collègues de ne pas se laisser apitoyer car, selon lui, " si les Agents de l'Administration Municipale ont des droits, ils ont aussi des devoirs ".

Après avoir demandé aux Membres présents s'ils ont des questions à poser ou des précisions supplémentaires à obtenir, M. BROUX déclare la séance levée, l'ordre du jour étant épuisé.

Réunion terminée à 19 heures 05.

VU : l'Adjoint délégué,

Le Secrétaire,

signé : BROUX.



COMMISSION des JARDINS

Réunion du 5 Novembre 1959

Le 5 novembre, à 18 heures, s'est ouverte la réunion de la Commission des Jardins.

Etaient présents :

M. BROUX, Adjoint au Maire, délégué au Service des Promenades & Jardins, Président.
Mme DEFRANCE, Conseiller Municipal.
M. LOURDEL, Conseiller Municipal
M. COURMONT, Conseiller Municipal
M. MEURA, Conseiller Municipal

Etaient excusés :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, déléguée à l'Instruction Publique et aux Fêtes.
M. BERTRAND, Adjoint au Maire, délégué aux H.L.M. et Bâtiments Communaux.
M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire, délégué à la Voie Publique.

Assistait également à la réunion :

M. MARQUIS, Directeur du Service des Promenades et Jardins
MM. AUREL et MONGOUR qui avaient été conviés à la réunion, n'ont pas pu y assister, pour raisons de santé et s'étaient fait excuser.

M. BROUX ouvre la séance, en priant M. MARQUIS de transmettre au personnel du Service des Promenades et Jardins, ses félicitations pour la façon magistrale dont a été présenté le stand de la Ville de Lille au salon du Confort Ménager et de l'Enfant. Les scènes japonaises et polynésiennes, notamment, ont suscité l'admiration du public. M. BROUX complimente spécialement MM. MARQUIS et MONGOUR qui ont assuré le succès de cette manifestation, en prenant part personnellement et activement à la mise en place des végétaux exotiques. La Commission, unanime, se joint à M. BROUX pour faire l'éloge du Service des Promenades et Jardins.

M. BROUX passe ensuite à l'ordre du jour.

I - Programme des travaux à effectuer en 1959-1960 -

Il insiste pour que soient poussés activement les travaux au Jardin des Plantes. Toutefois, comme il est indispensable de créer un cadre de verdure digne des écoles nouvellement construites, le Service des Promenades et Jardins aura à effectuer des travaux aux écoles Jeanne Godart, de l'Epi de Soil, Lakanal-Campan, du Boulevard de Metz. En outre, il est nécessaire d'achever les travaux dans les écoles de la rue Bohin (après asphaltage) dans celles du Moulin des Alouettes.

D'autre part, pour que l'accès à Lille par l'autoroute soit décent, il convient de créer un espace vert dans les terrains avoisinant le Centre de chèques postaux (propriété de la Ville depuis septembre seulement) ainsi que dans le terre-plein central du boulevard périphérique, entre la rue du Faubourg de Roubaix et le Romarin.

De même,

- a) au Cimetière du Sud, les importants travaux commencés en février 1959 seront poursuivis pour que l'extension de cette nécropole soit réalisée de manière aussi parfaite et esthétique que possible;
- b) avenue du Peuple Belge. Le Jardin sera achevé mais n'aura son aspect définitif que lorsque la voirie qui le ceinture aura été rétablie à son niveau initial;
- c) Quai de la Basse Deûle. Des tassements (prévus) se sont produits, ils permettent de réaliser une autre tranche de travaux d'aménagement côté quai supérieur;

d) Rue de Condé. Un petit square est en cours de création. Il reste à planter quelques arbres et arbustes;

e) Des chantiers en cours existent dans les terrains de zone du Pont Royal (7 Ha); ils seront poursuivis pour que les terrains de sport soient mieux établis et mieux environnés de verdure;

f) D'autres terrains de zone seront déblayés, nettoyés et plantés dans la mesure du possible;

g) Le square derrière le Palais des Beaux-Arts, où des pelouses ont été créées, va recevoir sa parure de haies et d'arbustes; les allées seront remises à niveau;

h) Enfin, rue de Marquillies, aux LO. PO. FA. du cimetière du Sud; - rue St Louis, et près du Central Boitel, des travaux seront entrepris si la saison est favorable.

M. BROUX tient à féliciter M. FATRAS, Chef d'Equipe au Cimetière du Sud qui, par son dévouement, et son esprit a pu mener à bien un ensemble de travaux importants malgré certaines difficultés particulières à ce cimetière.

M. BROUX souhaite que, autant que possible, sauf cas exceptionnels, soient définitivement interdites les inhumations dans l'ancien cimetière et annonce que côté porte d'Arras, un nouveau dépositaire est en voie d'achèvement.

M. BROUX signale que les habitants du square du Portugal ont réclamé parce que ce jardin n'est pas bien entretenu. M. MARQUIS précise que les plantations ont dû être refaites en totalité deux fois et que les habitants font énormément de dégâts. M. BROUX décide de faire une dernière tentative. Si elle est infructueuse, le jardin sera supprimé. Le cas du jardinet de la rue du Cirque est ensuite évoqué. Il peut être supprimé sans inconvénient, les habitants du quartier y déversent leurs poubelles et en outre, ce square disparaîtra fatalement lors du percement du nouveau Boulevard qui passera à côté de la Basilique de la Treille.

Aucun membre de la Commission n'ayant d'observation à présenter pour le programme de travaux, M. BROUX passe à la suite de l'ordre du jour.

II - Pose et entretien de bancs, clôtures, corbeilles à papier.

a) entretien des bancs : une liste établie par le Service des Jardins sur la demande de M. BROUX sera adressée au Service d'Architecture; elle relève les bancs à réparer et ceux à repeindre. M. BROUX qui a fait constater à M. GOULARD un certain nombre de cas précis souhaite que le Service des Travaux en Régie puisse mettre 2 ouvriers en permanence pour assurer cet entretien, notamment en ce qui concerne la peinture.

b) entretien des clôtures et corbeilles à papier : une liste des besoins est établie; elle sera, comme celle des bancs, communiquée au Service intéressé. Les clôtures autour de l'Hôtel de Ville doivent être refaites en priorité. M. MARQUIS indique que le Service des Travaux en Régie est venu prendre des mesures et que les travaux de remise en état ne sauraient tarder.

c) Pose de bancs : elle doit être envisagée dans les nouveaux jardins et squares. M. BROUX insiste pour que de nouveaux bancs soient posés au Bois de Boulogne.

d) Pose de corbeilles à papier : un nouveau modèle, moins onéreux et de construction plus facile est proposé par le Service. M. MARQUIS est invité à se rapprocher de M. HENAUX qui a fait étudier la question en ce qui concerne la Voie Publique. Il y aurait intérêt à choisir un modèle unique.

L'ordre du jour, en son paragraphe 3, appelle la lecture d'un projet de marché. Il s'agit en fait d'une formalité administrative - les marchés ne donnant plus lieu à perception d'une taxe spéciale. Il s'agit d'un marché à passer avec les Etablissements BOVEA et HOUVENAEGHEL pour fourniture de denrées nécessaires aux animaux. La Commission donne son accord.

Enfin, M. BROUX aborde les questions diverses :

a) Floralies : on ne semble guère pressé en haut lieu de répondre aux demandes d'inscription de Lille au calendrier international. De nouvelles démarches seront entreprises. M. LOURDEL, intéressé par la question, précise que, dès 1953, certaines jalousies s'étaient manifestées à l'encontre de Lille qui avait été la première en France à organiser et réussir une manifestation d'une telle importance.

b) Lettre de M. BOTTURA, transmise par M. DEFAUX, présentant une demande d'abatage d'arbres face à une droguerie à l'entrée de la rue Brûle Maison. La Commission émet un avis défavorable et M. BROUX, en particulier, insiste pour que les arbres soient replantés dans les voies qui en sont dégarnies. M. MARQUIS signale que rue Brûle Maison, rue Gosselet, rue d'Inkermann, place Jeanne d'Arc, place Philippe Lebon, place des Quatre Chenins, il s'agit d'accacias boules. Certains ont été atteints de maladie (chancre), d'autres brisés par des véhicules automobiles, enfin d'autres encore sont morts asphyxiés par des fuites de gaz. Ceux qui ont disparu à cause des fuites ou pour maladie ne peuvent être remplacés de suite. Il a fallu attendre plusieurs années; la terre était infestée.

c) Gardes Jardins : les gardes ne sont pas assez nombreux. Le Chef de Service signale que l'effectif sera complété en 1960 comme prévu il y a deux ans suivant un programme déjà établi.

M. BROUX souhaite, comme d'ailleurs tous les Membres de la Commission, que les gardes soient choisis parmi les agents valides et ayant un minimum de qualités propres à leur permettre d'effectuer convenablement leur service. La formule qui consiste à reclasser, comme gardes, des agents déficients, ne semble pas la meilleure; ces agents devraient pouvoir être replacés dans des services moins directement en contact avec le public.

M. MEURA, membre nouveau, demande à avoir le P.V. de la dernière Commission; satisfaction lui sera donnée.

e) Mme DEFRANCE pose une question concernant le groupe des Alouettes. Les dégâts commis l'ont été par des garnements qui sont passés par dessus les clôtures.

M. BROUX demande si les Membres présents ont des questions à poser ou des observations à présenter. Personne ne demandant la parole, la séance est levée.

VU :
l'Adjoint délégué,

signé : BROUX

Le Secrétaire,

signé : MARQUIS.

COMMISSION DES JARDINS

Réunion du 21 Janvier 1960

Le 21 Janvier à 18 heures, s'est ouverte la réunion de la Commission des Jardins.

Etaient présents :

M. BROUX, Adjoint au Maire, délégué au Service des Promenades et Jardins, Président.
Mme DEFRANCE, Conseiller Municipal
M. LOURDEL, Conseiller Municipal
M. MEURA, Conseiller Municipal
M. HAMETTE, Conseiller Municipal

Etaient excusés :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, délégué à l'Instruction Publique et aux Fêtes
M. BERTRAND, Adjoint au Maire, délégué aux H.L.M. et aux Bâtiments Communaux
M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire, délégué à la Voie Publique
M. COURMONT, Conseiller Municipal.

Assistaient également à la réunion :

M. AUREL, Ingénieur en Chef, Directeur des Services Techniques
M. MARQUIS, Directeur du Service des Promenades et Jardins
M. MONGOUR, Directeur Adjoint du Service des Promenades et Jardins

M. BROUX ouvre la séance en se félicitant tout d'abord de la présence de M. AUREL dont l'état de santé s'est très nettement amélioré.

M. BROUX exprime ensuite son désir très vif de voir se réaliser l'aménagement de la partie centrale du Jardin des Plantes, afin de constituer là, un fleuron dans la trame des Jardins Lillois. Il déplore que par suite de l'état actuel du terrain des éléments tels que le globe terrestre ne soient pas mis en valeur dans un cadre approprié.

Plusieurs questions traitées lors de la dernière réunion de la Commission (5 Novembre 1959) sont passées de nouveau en revue. En ce qui concerne l'aménagement du Jardin de l'avenue du Peuple Belge, M. BROUX expose que les travaux sont en cours, le Service des Jardins avançant au fur et à mesure que le service de la Voie Publique rétablit les trottoirs de ceinture à leur niveau initial.

Puis M. LOURDEL s'inquiète de savoir où en est la situation des Florales lilloises et insiste sur la nécessité de prendre date; M. BROUX lui répond qu'il lui est difficile d'apporter des précisions, puisqu'en haut lieu, on ne semble guère pressé de répondre aux demandes d'inscription de Lille au calendrier international. Répondant au désir de M. BROUX, le Directeur du service des Promenades et Jardins refait "l'historique de la question" en détaillant la correspondance échangée et en précisant notamment que la permission d'établir des Florales à Lille en 1962 a été réclamée par lettres signées de M. LOURDEL, alors adjoint aux Jardins, en 1958 et de M. BROUX en 1959 à la Fédération Nationale des Producteurs de l'Horticulture et des Pépinières de France et à l'Association Internationale des producteurs de l'horticulture, organismes compétents. De toute façon, M. CAPELLE, Secrétaire du Syndicat des Horticulteurs du Nord, parti à Paris, et en possession du dossier complet de l'affaire, va présenter au Président de la Fédération une lettre signée de M. BROUX rappelant les précédentes correspondances de Lille. Cette lettre sera lue en séance plénière au Comité des expositions internationales. M. MARQUIS tient à préciser que les premières Florales Françaises, organisées à Lille ont obtenu un gros succès et par suite, ont aidé à développer le goût de la population pour l'horticulture en général. M. LOURDEL ajoute qu'elles ont procuré sur le plan financier un bénéfice substantiel contrairement à d'autres manifestations régionales ou parisiennes de ce genre. Le Directeur des Jardins voit la raison de notre succès financier dans le fait que les services municipaux se sont chargés entièrement de l'établissement du projet et de la réalisation des travaux et se sont ainsi substitués à des Sociétés qui se font payer très cher. M. BROUX assure que le même processus d'action sera

.....

suivi dans l'avenir, le cas échéant. M. MARQUIS pense que le succès remporté par Lille en 1952 a suscité des jalousies certaines, il en résulte des entraves à notre action actuelle. M. LOURDEL, ayant constaté que l'on s'occupe activement de cette affaire, se déclare satisfait.

Etude des marchés.

M. BROUX invite M. MARQUIS à donner lecture des projets de rapports à soumettre au prochain Conseil Municipal.

Achats de produits et de matériel horticoles, bulbes, plantes, graines et divers.

Achat d'arbres et d'arbustes.

Travaux de gros terrassement, location de matériel, fourniture de schistes et autres matériaux.

Les rapports donnent la liste des établissements auxquels il est proposé de faire appel pour la fourniture des produits et services énumérés ci-dessus.

Pour chaque fourniture ou prestation, il a été procédé à une enquête auprès des divers producteurs, commerçants et entreprises intéressés, afin de permettre une comparaison des prix afférents aux qualités des produits et services nécessaires au Service des Promenades et Jardins.

La Commission donne son accord pour que ces marchés prévisionnels concernant le Service des Promenades et Jardins soient passés avec les établissements proposés. Le cas échéant, d'autres marchés pourront être soumis au cours de l'année à la Commission si des dépenses spéciales le justifiaient.

M. BROUX profite du débat sur ces questions horticoles pour insister sur les qualités d'un nouveau désherbant employé dans les cimetières, la Simazine, vendu sous les noms de Solnet ou d'Herboxy, particulièrement efficace et nettement supérieur au traditionnel chlorate de soude. Action peut-être moins spectaculaire puisque plus lente, mais beaucoup plus soutenue, d'où une économie de main d'oeuvre; en outre, simazine ne présente aucun danger de manipulation; moins diffuse dans le sol, il y a donc moins de réclamations de la part des concessionnaires. Dans les nécropoles, ce produit facilitera grandement la tâche du Service des Jardins.

Répondant à une demande de précision de la part de M. RAMETTE et après y avoir été invité par M. BROUX, M. MARQUIS expose alors les grandes lignes de l'action entreprise au cimetière du Sud, à la demande de M. BROUX, pour organiser rationnellement la nouvelle extension et permettre d'implanter, en respectant un ordre pré-établi, le maximum de tombes. Pour ce faire, le nouveau cimetière est divisé en carrés de 60 mètres de côté environ. Ces carrés, scindés en deux parties égales par une haie de troènes verts sont entourés d'une haie des mêmes troènes et d'une plate-bande de 4m 00 engazonnée et plantée d'arbustes à certains endroits. Chaque concessionnaire dispose d'une surface de 2 m² (2x1). Les tombes sont séparées par une bande de 30 cm, espace qui est souvent cimenté. Les tombes sont alignées par rangées uniques et disposées ainsi tête contre pied. De cette façon, la surface disponible est utilisée au maximum; il n'y a pas de dépôts d'ordures possibles derrière les tombes; d'ailleurs un endroit est spécialement réservé à cet effet à l'entrée des carrés et l'on espère ainsi obliger les usagers à respecter un minimum de propreté. Les allées séparant les sépultures ont une largeur suffisante pour permettre les manoeuvres des marbriers : 1,05 m pour les carrés de quinquenaires et 1 m 40 pour les "trentenaires". Enfin, si dans l'avenir la place disponible faisait défaut, la pelouse périphérique citée plus haut, pourrait être utilisée pour l'implantation des tombes, en supprimant les haies et en allongeant les rangées qui sont actuellement à l'intérieur des carrés.

Il convient de noter en outre que pour l'accès aux carrés, la présence de gazon le long des allées avec quelques fleurs et la plantation de haies camouflant les tombes donneront à notre nécropole une toute autre allure. M. MARQUIS ajoute que cette étude de réorganisation a été effectuée en relation étroite avec M. CHIMOT alors chef du Service de l'Etat Civil et M. GOULARD, Architecte en Chef; par ailleurs, la partie située dans le fond du vieux cimetière, ne devrait plus être utilisée pour les inhumations pendant un certain temps. Un arrêté municipal pris en ce sens couvrirait l'adjoint délégué à l'Etat Civil et permettrait dans 20 ou 30 ans de refaire des carrés qui

seraient inclus dans le cycle nouveau d'exploitation. Grâce à ce système, en effet, le cimetière du Sud resterait utilisable pratiquement à perpétuité tandis que si on n'agit pas de suite, inévitablement, dans 15 ou 20 ans, les deux cimetières lillois seront pleins ce qui entraînera comme conséquence la création d'un cimetière loin de Lille avec tous les désagréments que cela comporte pour les petites gens.

Questions diverses :

a) Hôpital Calmette

M. RAMETTE s'inquiète de savoir si le vaste terrain situé derrière l'Hôpital Calmette et à la limite du territoire de Lille, le long de la voie qui mène à Loos, ne sera pas aménagé ultérieurement en espaces verts, ce qui lui semble être une nécessité absolue étant donnée sa proximité de l'hôpital. Il craint que des bâtiments locatifs ou industriels y soient construits.

M. AUREL lui répond en précisant que le terrain en question est situé sur le territoire de la Ville de Loos. A son avis, la question doit être étudiée dans le cadre de l'aménagement régional. Mais M. LEVEAU, urbaniste, a porté dans le plan Directeur d'Urbanisme un projet d'espaces verts à l'Ouest de la Cité. Il faudrait alors se mettre en rapport avec la Direction du Service Départemental du Ministère de la Construction.

Les membres de la Commission tombent d'accord pour que des espaces verts soient créés autour des bâtiments qui forment le bel ensemble de la Cité Hospitalière et de Calmette. Un vœu sera déposé dans ce sens.

b) Jardin de la Porte de Roubaix :

M. MEURA demande où en est la question de la clôture de ce jardin. Le Directeur des Jardins répond en soulignant que M. BRUNET, alors Chef du Service des Travaux en Régie s'était déjà occupé de cette question et que son successeur, M. RONCHIN s'est engagé à pousser plus avant les réparations. Quant aux lisses en ciment qui bordent ce même jardin, l'organisme responsable a été très difficile à déterminer car la réparation de ces lisses n'incombe ni à la Ville, ni aux Monuments Historiques, ni aux Ponts et Chaussées, mais sans doute au Service du Génie militaire dont on attend la réponse. Dans tous les cas, si la Ville procède aux réparations nécessaires, elle devient responsable des accidents qui peuvent en découler.

A une autre question de M. MEURA, intéressant la zone située entre le boulevard périphérique et la Porte de Roubaix, M. BROUX précise que ces terrains font partie intégrante du système routier prévu.

c) Cimetières :

Mme DEFRANCE demande pourquoi les cimetières sont fermés de 12 heures à 14 heures, ce qui présente un inconvénient pour les personnes qui travaillent et qui sont désireuses de venir se recueillir sur les tombes de leurs morts à ce moment de la journée. M. BROUX répond que, à cause des vols très nombreux (bouquets de fleurs, couronnes, pierres tombales...), la fermeture est une obligation car le nombre des surveillants devrait être augmenté dans le cas contraire.

d) Terrain MAZELIER

Après une information de M. AUREL, Ingénieur en Chef, Directeur des Services Techniques, la Commission émet le vœu que le terrain MAZELIER, sis dans le triangle ferroviaire à l'entrée de Fives, situé entre les rues Pierre Legrand, avenue Champont, Bernard Palissy, soit réservé pour constituer un espace vert.

Cette partie de Fives très peuplée et où n'existent pas d'espaces libres étant déshéritée à ce point de vue.

M. BROUX remercie M. AUREL de sa précieuse information; M. RAMETTE en particulier et les autres Conseillers présents insistent vivement pour la création d'un nouvel espace vert à Fives.

e) Agent d'Administration :

M. MARQUIS, renouvelant des demandes fréquentes, insiste pour qu'un troisième employé soit mis à la disposition du Service des Promenades et Jardins, l'importance croissante de ce service nécessitant un travail de bureau de plus en plus conséquent. Cet emploi est prévu à dater du 1er Janvier 1960.

f) Implantation de bancs dans les jardins :

M. BROUX annonce que 344 nouveaux bancs seront disposés dans les jardins et que le Service des Travaux en Régie, intéressé, procédera à la réfection de ceux qui se trouvent en mauvais état.

Le Président M. BROUX demande si les membres présents ont des questions à poser ou des observations à présenter. Personne ne demandant la parole, la séance est levée .

VU

l'Adjoint délégué

Le Secrétaire,

BROUX



COMMISSION DES JARDINS

Réunion du 20 Octobre 1960

Le 20 Octobre à 18 H 15 s'est ouvert la réunion de la Commission des Jardins.

Etaient présents :

M. BROUX, Adjoint au Maire, délégué au Service des Promenades et Jardins, Président.

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, déléguée à l'Instruction Publique et aux Fêtes.

Mme DEFRANCE, Conseiller Municipal.

M. COURMONT, Conseiller Municipal.

Etaient excusés :

M. BERTRAND, Adjoint au Maire, délégué aux H.L.M. et aux Bâtiments communaux.

M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire, délégué à la Voie Publique.

Mme TYTGAT, Adjoint au Maire, déléguée aux Oeuvres Sociales et Familiales.

M. LOURDEL, Conseiller Municipal.

M. LANDRIE, Conseiller Municipal.

M. RAMETTE, Conseiller Municipal.

Assistaient également à la réunion :

M. AUREL, Ingénieur en Chef, Directeur des Services Techniques.

M. MARQUIS, Directeur du Service des Promenades et Jardins.

M. MONGOUR, Directeur Adjoint du Service des Promenades et Jardins.

M. BROUX ouvre la séance en exprimant son désir très ardent de voir définitivement achevé l'aménagement du Jardin des Plantes. Dans le cadre de cet aménagement est prévu la création d'une grande serre d'exposition destinée à mettre en valeur les végétaux les plus forts, à créer un paysage exotique permanent, assorti, aux époques appropriées, d'une exposition florale et à établir aussi un attrait supplémentaire pour les visiteurs.

M. BROUX donne ensuite la parole à M. MARQUIS pour lecture du rapport de présentation du projet :

"Le Jardin Botanique de la Porte de Douai, dit Jardin des Plantes, a pris une importance très grande au point de vue collections de plantes de plein air et de serre.

Il rencontre une faveur sans cesse accrue de la part des promeneurs qui viennent y rechercher le calme, la tranquillité, qui viennent y faire une cure de "vert" tonique tant au point de vue physique que psychique. Le jardin établi entre les portes de Douai et d'Arras, présente de gros avantages à ce point de vue.

Il convient de noter également que les personnes qui y viennent, -- et nombreuses sont les mamans accompagnées d'enfants, -- ont à faire un quart d'heure de marche pour arriver à des zones commerciales ou à des endroits dotés de W.C. (il y a au jardin seulement des urinoirs).

Il semble par ailleurs utile, ce secteur de Lille étant très peuplé, depuis la construction des H.L.M. Belfort, d'envisager la création d'un pôle attractif. Le jardin des Plantes (10 Ha.) semble parfaitement indiqué pour cela. Ses collections particulières attirent des spécialistes en Botanique et en Horticulture. Ses présentations éducatives de plantes saisonnières ont été admirées par des foules d'amateurs de jardins et de plantes.

.../...

Son jardin d'enfants accueille et retient déjà les enfants par centaines. Il y en aura bientôt des milliers.

Un retour très net vers la nature est amorcé depuis une dizaine d'années, cela est un facteur d'ordre général, Lille n'en est pas exclue.

Il est possible de construire à côté de notre orangerie une grande serre qui recevrait une garniture de grandes plantes mises en pleine terre. Ce bâtiment serait ouvert tous les jours au public; à l'intérieur serait constitué un paysage exotique. Des manifestations florales ou autres pourraient y être organisées dans le cours de l'année.

En outre, dans le mur nord de l'édifice, des aquariums pourraient être aménagés. Nous aurions ainsi à Lille des oiseaux au parc zoologique du bois de Boulogne, des poissons exotiques au jardin des Plantes.

De plus, pour retenir le public au jardin des Plantes et pour que celui-ci joue son rôle à plein sur le plan social, un bâtiment à usage de café glacier, salon de thé (petite licence-boissons hygiéniques) compléterait la grande serre; très moderne d'allure, il aurait vue côté jardin et côté paysage exotique. Une grande terrasse dallée prolongée par une pelouse recevrait, en bonne saison, tables, chaises, fauteuils. En cas de mauvais temps, les mamans pourront s'abriter dans le bâtiment.

Le public viendrait donc le soir et les jours fériés se délasser au jardin dans les meilleures conditions de confort. Les visiteurs seront donc plus nombreux, ils resteront plus volontiers au jardin.

Nous le constatons à la petite laiterie du bois de Boulogne, auprès des marchands glaciars et autres qui se trouvent au jardin des enfants, au café de la ferme et en d'autres établissements situés dans les cadres naturels; le public aime des endroits calmes, verts, où l'on peut se désaltérer en famille ou entre amis, où l'on peut se détendre.

Le bâtiment serait construit par l'Administration municipale et son exploitation mise en adjudication pour trois ans au maximum, ce dans le but d'éviter la création d'une propriété commerciale.

Des installations analogues existent dans beaucoup de jardins botaniques étrangers, elles donnent entière satisfaction."

La lecture terminée, les membres de la Commission discutent le projet. Mme LEMPEREUR le trouve excellent mais voudrait qu'une salle de réunion soit installée au jardin Botanique afin de donner aux visiteurs des explications sur les végétaux présentés et tenir des "conférences documentaires" lors des "visites organisées".

M. BROUX répond qu'une telle salle, très vaste d'ailleurs, existe dans le bâtiment de l'orangerie; des visites et réunions ont d'ailleurs lieu périodiquement. La salle peut contenir 150 personnes.

Plusieurs membres de la Commission s'inquiètent de la gestion du débit de boisson prévu devant la serre d'exposition. A leur avis, pour éviter la création d'un droit à propriété commerciale, une même personne ne doit pouvoir gérer l'établissement pendant plus de trois ans. M. AUREL insiste spécialement sur cette clause à mentionner dans un contrat éventuel. M. MARQUIS fait observer que le service du Contentieux a déjà été saisi de cette question au titre de l'étude préalable.

La Commission unanime demande que ce problème soit clairement étudié et mis au point par le service du Contentieux afin d'éviter des inconvénients à l'avenir. M. COURMONT demande si des parkings ont été prévus pour les nombreux visiteurs que ne manquera pas d'attirer le Jardin Botanique.

M. BROUX répond que la partie de la rue menant du Bd. des Défenseurs de Lille à l'Observatoire, voie maintenant en impasse, peut servir de parking. L'autre partie de cette rue aboutissant à la rue du Capitaine Michel sera intégrée au Jardin Botanique et constituera un mur végétal favorable aux études du personnel de l'Observatoire. D'autre part, lorsque les terrains situés à l'entrée actuelle du jardin Botanique devant les

.../...

ateliers Lefebvre auront été repris par la Ville, un parking pourra y être aménagé; enfin le parage est commode dans la rue du Faubourg de Douai, particulièrement large.

Ces précisions fournies, M. BROUX et M. MARQUIS, donnent des explications sur l'implantation exacte, les caractéristiques et l'allure générale de la serre projetée et de ses annexes (des plans précis ont été présentés aux membres de la Commission. Ils ont été étudiés à la demande du service des Promenades et Jardins par le Bureau d'études du service d'Architecture).

La Commission évoque alors la valeur et la beauté de la collection botanique des serres de Lille, qui se trouve parmi les premières de France et adopte le projet de la serre d'exposition dont la réalisation devra être faite en accord avec les Commissions des Finances, des Bâtiments et du Contentieux.

Jardin de Fives situé à l'emplacement des anciens établissements MAZELIER

M. BROUX entame ce dossier en faisant remarquer à la Commission que dans ce quartier particulièrement déshérité, la création d'un jardin public est indispensable; les membres de la Commission approuvent cette idée et accueillent avec satisfaction le projet qui tendra à améliorer l'esthétique de cette partie de Fives très fréquentée où la circulation (touristes venant de Belgique et personnes se rendant à leur travail) est intense.

M. MARQUIS expose alors à la Commission les grandes lignes du projet : surfaces de pelouse importantes pour faciliter l'entretien ultérieur du jardin et favoriser le repos des citadins (du point de vue physique et psychique de vastes gazons sont excellents), aire de jeux assez vaste avec implantation des jeux habituels, salle de repos bien exposée et abritée par le talus longeant l'avenue Pierre Legrand, allées rationnelles, nombreux bancs.

L'avenue Champon sera déplacée. Les promeneurs emprunteront une allée de jardin jouant le même rôle. L'entrée côté rue Bernard Palissy sera particulièrement bien fleurie tandis que celle située rue Pierre Legrand sera aménagée de manière à mettre en valeur la statue des Legrand.

A propos de cette statue, M. AUREL demande qu'un accord intervienne entre le service des Jardins, le Statuaire et le service d'Architecture. Il faut connaître la forme de la statue et son importance avant de décider de son implantation exacte, suivant la ou les faces à voir.

M. MARQUIS indique que de toute manière la statue trouvera place où elle est actuellement prévue au plan. Il suffirait de modifier quelque peu les plantations pour adapter cette partie du jardin à la statue. A Mme LEMPEREUR demandant à quelle date le terrain sera rendu disponible, M. AUREL répond que les Etablissements MAZELIER doivent le remettre libre à la Ville pour le 31 Janvier 1961.

M. MARQUIS précise alors à la Commission que le long des talus du chemin de fer, quelques plantations d'arbres sont prévues en accord avec les administrations intéressées. M. BROUX espère que toutes ces plantations seront entreprises de suite après la libération du terrain et insiste pour que le projet d'implantation des bancs et surtout de la statue inclus dans le jardin soit fait en liaison avec le service des Bâtiments.

La question est posée de savoir sur quel crédit seront prélevées les dépenses inhérentes à la création de ce jardin. La dépense dépend surtout des terres à rapporter. Suivant les circonstances, le service des jardins pourra disposer de terre végétale livrée gratuitement ou se la procurer au prix approximatif de 500 Frs/m³ rendu. Dans la 2ème éventualité, un crédit compensateur pour ces dépenses spéciales pourrait être prévu au B.S. 1961.

La Commission adopte à l'unanimité le projet de jardin prévu sur l'emplacement actuel des établissements MAZELIER rue Pierre Legrand.

Questions diverses. -

Le Président BROUX reprenant une question déjà évoquée dans le passé, attire l'attention des membres de la Commission sur les bancs implantés dans les jardins publics.

Il regrette que les travaux de pose de nouveaux bancs traînent en longueur. Par exemple au jardin Lardemer, les flasques des vieux bancs ont été enlevés courant août 1960 et depuis rien n'a été fait pour les remplacer. Approuvé par les membres de la Commission, il demande que les entreprises incapables de respecter certains délais dans l'exécution des travaux soient remplacées par d'autres susceptibles d'apporter plus de célérité dans leur tâche. Il déplore aussi que beaucoup de bancs endommagés ou à repeindre nuisent de par leur aspect à l'esthétique des jardins. La Commission émet le vœu que l'entretien aussi bien que la pose des bancs soient assurés plus régulièrement.

M. MEURA se référant à une question posée lors de la dernière réunion de la Commission des jardins du 21 Janvier 1960, s'enquiert de savoir qui va procéder au remplacement des lisses de ciment bordant le jardin de la porte de Roubaix.

M. AUREL répond que la chose a été mise au point. Leur réparation incombe à la Ville et le Service d'Architecture a été avisé de cette question.

Le Président BROUX demande alors si les membres présents ont des questions à poser ou des observations à présenter. Personne ne demandant la parole, M. BROUX lève la séance.

VU :

L'Adjoint délégué,

signé : BROUX.

Le Secrétaire,

J. MONGOUR

Procès-verbal de la réunion du 12 Janvier 1961

Le Jeudi 12 Janvier 1961 s'est tenue une réunion de la Commission des Jardins.

Etaient présents :

M. BROUX, Adjoint au Maire délégué aux Promenades et Jardins, Président
Mme TYTGAT, Adjoint au Maire déléguée aux Oeuvres sociales et familiales
M. LOURDEL, Conseiller municipal
Mme DEFRANCE, Conseiller municipal
M. MEURA, Conseiller municipal

Etaient excusés :

M. BERTRAND, Adjoint au Maire délégué aux H.L.M. et aux Bâtiments Communaux
M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire délégué à la Voie Publique
Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, déléguée à l'Instruction Publique et aux Fêtes
M. COURMONT, Conseiller municipal
M. LANDRIE, Conseiller municipal
M. RAMETTE, Conseiller municipal.

Assistaient également à la réunion :

M. AUREL, Ingénieur en Chef des Services Techniques
M. MARQUIS, Directeur des Promenades et Jardins
M. MONGOUR, Directeur Adjoint des Promenades et Jardins.

A 18 h. 30, M. BROUX ouvre la séance en demandant aux membres présents s'ils n'ont pas d'observations à formuler quant au rapport de la dernière Commission des Jardins du 20 Octobre 1960. M. MEURA s'étonne que son nom n'ait pas été mentionné dans la liste des membres présents à cette réunion. M. MARQUIS, constatant l'oubli, adresse, au nom du service des Promenades et Jardins, ses excuses à M. MEURA et l'assure que réparation sera faite dans le prochain procès-verbal.

ENTRETIEN DES JARDINS D'H.L.M.

M. BROUX pose le problème de l'entretien, par le Service municipal des Promenades et Jardins, des espaces verts entourant les H.L.M. de l'Office Municipal.

M. MARQUIS expose la situation actuelle en faisant remarquer qu'un projet d'augmentation du personnel a été présenté il y a quelques années. Suite favorable lui a été donnée puisque, tant en 1959 qu'en 1960, le nombre d'agents appartenant au Service municipal des Jardins s'est sensiblement accru. Présentement, le personnel est réparti de façon à ce qu'une équipe s'occupe à la fois des H.L.M. de la Foire Commerciale, des H.L.M. de la Porte de Valenciennes, tandis qu'une autre responsable des jardins de la Porte de Béthune veille à l'entretien de la partie définitivement réceptionnée des H.L.M. de ce secteur. Mais d'autres plantations vont entourer les H.L.M. de la Porte d'Arras. Aucune demande de Personnel n'a été faite pour l'entretien de cette nouvelle "Bande Verte". Pour M. AUREL, cette demande ne peut être faite qu'à terme, car l'effectif global des Agents municipaux a été soumis à la Préfecture et il n'est pas souhaitable de demander une augmentation du nombre des Jardiniers dans l'immédiat. Selon M. MARQUIS, la demande doit être faite dès maintenant pour obtenir satisfaction dans 2 ans. M. BROUX estime que la prise en charge de ces nouveaux espaces verts doit s'accompagner d'une augmentation du Personnel du Service des Jardins. En effet, il est à prévoir que, dans un avenir proche, ce même service devra assurer l'entretien de nouvelles créations : cours d'écoles, nouveaux jardins publics, jardins d'H.L.M.

La Commission, à l'unanimité, donne son accord pour la prise en charge de ces espaces verts par le service des jardins, sous réserve expresse :

..../

- 1°) que de nouveaux emplois correspondant à l'importance de cet entretien soient créés,
- 2°) que ces jardins d'H.L.M. restent à la disposition de tous les lillois.

Affaire MAZELIER -

M. BROUX s'étonne que, compte tenu des engagements précédents, le terrain occupé par les établissements MAZELIER, situé au Pont de Fives, ne soit pas encore débarrassé du matériel qui l'encombre.

En réponse, M. AUREL expose la situation actuelle. Le terrain devait être mis à la disposition de la Ville pour Octobre 1960. Mais ont suivi des demandes de prolongation pour le 31 Janvier 1961 puis pour Octobre 1961. En conséquence, une lettre recommandée comminatoire a été adressée par la Ville aux Etablissements MAZELIER pour que le terrain soit rendu libre à tout prix pour le 31 Janvier 61. Cependant, des membres de la Commission, et notamment M. LOURDEL, s'inquiètent de ce retard apporté par les Etablissements MAZELIER à libérer le terrain cité plus haut, d'autant que, dans l'état actuel des choses, il est impossible de songer à une plantation quelconque d'arbres.

M. BROUX souhaite qu'une procédure d'éviction soit entamée le plus rapidement possible et que M. le MAIRE fasse activer ce processus. La Commission approuve cette suggestion et forme le voeu que la Commission du Contentieux intervienne en ce sens dans les plus brefs délais. Terminant l'examen de ce dossier MAZELIER, M. BROUX demande instamment que le paragraphe inclus dans le dernier rapport de la Commission des Jardins et traitant de l'implantation d'une statue des Frères LEGRAND dans le Jardin prévu sur les anciens Etablissements MAZELIER soit envoyé d'urgence à la Commission des Bâtiments pour que la coordination indispensable entre les différents services intéressés puisse s'établir.

Marché des Fournitures

Le service des Jardins prévoit-il, en fonction de son programme de travaux, la passation de marchés avec différents fournisseurs ? Le montant des dépenses chez un fournisseur déterminé doit, désormais, dépasser 2 millions d'anciens francs pour qu'un marché soit obligatoirement conclu ? Telle est la question posée par M. BROUX. M. MARQUIS pense qu'il est bon d'envisager un marché avec la maison LESAGE, les travaux prévus pour 1961 nécessitant la location d'un matériel de travaux publics important. Il en est ainsi décidé.

M. BROUX précise que plusieurs entreprises doivent être contactées afin que toutes aient des chances de pouvoir travailler. M. MARQUIS répond qu'une étude approfondie des prix (achat de schiste en 1960) ou l'exploitation des circonstances favorables (matériel d'une entreprise déterminée se trouvant sur place) sont de règle et que le service des Jardins se détermine toujours en fonction des prix les plus avantageux, compte tenu de la qualité du travail ou des prestations fournies.

A propos des terrains de sports, M. BROUX, suite à une demande de M. l'Adjoint LUSSIEZ, pose la question de l'entretien des stades récemment créés (Stade Diderot notamment) 7 emplois nouveaux devraient être prévus. En effet, le bon entretien est subordonné à cette augmentation de Personnel.

M. MARQUIS met alors l'accent sur l'utilisation de plus en plus intense de ces terrains, surtout durant la belle saison où des équipes différentes sont présentes de 6 h. du matin à 10 h. du soir et même durant l'heure du midi (par ex. : en un seul dimanche, se sont succédés un match de foot-ball et trois de rugby). Les sols doivent être entretenus avec davantage de soins, le matériel inventorié et révisé plus souvent, le chauffage poussé. Pour une même activité, il faut doubler ou tripler le nombre d'agents, les prestations sont faites chaque jour y compris les dimanches et jours fériés.

Bancs des jardins publics : pose et entretien

Le problème de l'entretien (850 bancs à repeindre selon les estimations du Service des Jardins) se trouve toujours posé. Le Service d'Architecture pourrait livrer de la peinture au Service des Jardins qui se chargerait de l'utiliser par le truchement de ses manoeuvres. Mais cette solution se révélerait sans doute délicate pour différentes raisons. En premier lieu, les manoeuvres jardiniers ne seraient libres qu'en période de gel, époque pendant laquelle les conditions atmosphériques interdisent tous travaux de peinture. En second lieu, ces manoeuvres seraient en droit de réclamer leur titularisation dans cette spécialité.

Selon M. BROUX, cependant, il faut résoudre ce problème. Un supplément de manoeuvres affectés au Service des Jardins permettrait un travail soutenu et continu. Si l'on confie le travail de peinture à une entreprise spécialisée, un prix forfaitaire serait établi et la dépense pourrait être envisagée sur un budget spécial.

La Commission demande qu'une décision soit prise pour que les bancs soient repeints très rapidement.

En ce qui concerne la pose de bancs neufs, M. BROUX estime qu'un gros effort reste à faire dans ce domaine, notamment au bois de Boulogne. M. MARQUIS fait l'énumération des jardins dotés en 1960 de bancs nouveaux. Pour 1961, le Service d'Architecture utilisera un bois spécial, extrêmement dur, imputrescible, moins cher que le chêne et de plus longue durée. Il peut être verni et conserver ainsi sa couleur naturelle acajou. Malheureusement, les flasques des bancs sont posés par une entreprise alors que les bois le sont par le Service d'Architecture et souvent se produit un déphasage entre ces deux opérations, ce que déplore M. BROUX qui souhaite que ce travail soit réalisé avec une coordination meilleure.

Floralies 1964 -

M. BROUX informe les membres de la Commission qu'une lettre a été adressée par Monsieur le Maire à l'organisme compétent pour que des Floralies aient lieu à Lille au printemps 1964. M. MARQUIS, à la demande de M. BROUX, s'est déjà mis en relation avec M. BOUCHERY, Président de la Foire de Lille, en ce qui concerne la disposition des lieux. D'autres entrevues seront envisagées afin que cette question, liée étroitement au calendrier de la Foire de Lille, soit mise au point. Selon M. LOURDEL, il faut un délai minimum entre les 2 manifestations qui auront lieu à Lille.

D'après M. MARQUIS, cette difficulté peut être résolue. En 1964, Pâques a lieu le 29 Mars. La Foire de Lille, liée d'ailleurs à celle de Paris à cause de la présence de participants communs, aurait lieu fin avril vraisemblablement et les Floralies entre le 10 et le 17 Mai (Fêtes de Jeanne d'Arc et de Pentecôte).

Madame TYTGAT ainsi que M. LOURDEL estiment que le délai entre la fin de la Foire et le début des Floralies sera trop court et affirment que trois semaines seront nécessaires.

Le Service des Jardins établira un planing rigoureux en ce qui concerne les travaux de terrassement, les travaux électriques etc... D'ailleurs les plantes ne peuvent être mises en place qu'au dernier moment. Evidemment, il faudra travailler nuit et jour. L'exposition n'intéressera que le Grand Palais en excluant pratiquement toute présentation extérieure. En effet, en 1952, un jardin comportant de belles pelouses était implanté derrière le Grand Palais. Maintenant, il n'existe plus et il serait très difficile de le reconstituer.

M. LOURDEL souhaite cependant que cette reconstitution ait lieu.

M. BROUX estime que la Ville devrait demander à l'Administration de la Foire l'établissement de nouvelles pelouses courant 1963 pour retrouver les grandes perspectives des Floralies de 1952 (indépendamment de la façade et du côté principal du Palais de la Foire).

Les membres de la Commission, à l'unanimité, estiment que les Floralies doivent avoir lieu à Lille en 1964 et souhaitent que l'Administration travaille dans ce sens.

QUESTIONS DIVERSES -

M. LOURDEL constate que les waters demeurent d'une saleté repoussante. M. BROUX répond que cet état est dû, quand il existe, à la mauvaise volonté des usagers.

En ce qui concerne les édicules publics, M. MARQUIS explique que le nettoyage est effectué régulièrement par le Service intéressé et M. MEURA estime qu'un plan de nettoyage plus fréquent devrait être établi.

M. AUREL répond que le projet est en cours de réalisation.

Pour ce qui intéresse le jardin situé derrière le Palais des Beaux-Arts, M. BROUX fait remarquer que les statues extraites du Musée ont été judicieusement disposées dans ce jardin ainsi d'ailleurs que dans le square situé à l'intersection des rues de Bapaume et de Condé.

M. BROUX espère que les grandes vasques récupérées au jardin du Peuple Belge seront réutilisées avec autant de bonheur.

A une question de M. MEURA traitant de la pose des balustrades à la Porte de Roubaix, M. AUREL répond qu'un projet établi par le Service d'Architecture a été chiffré. Le mètre linéaire reviendrait à 110 NF, ce qui est prohibitif pour le Service de la Voie Publique. Un appel d'offres sera donc fait pour la remise en état à l'identique. M. MARQUIS estime qu'une balustrade en fer, analogue à celle existant le long des canaux serait souhaitable, eu égard d'abord au style de la Porte de Roubaix et ensuite au prix de revient qui serait modéré.

Enfin, M. BROUX demande quand vont commencer les travaux d'aménagement du jardin botanique.

M. MARQUIS répond que le Service y travaille, le nivellement a commencé mais dans l'état actuel du sol, les engins mécaniques, bulldozer notamment, ne pourraient évoluer. Il faut attendre une période de temps plus sec.

M. BROUX demande que les pierres situées devant Diderot soient enlevées et la clôture rendue plus propre.

Le Président BROUX ayant demandé aux membres présents s'ils avaient besoin d'un supplément d'informations, lève la séance à 18 h. 55.

COMMISSION DES PROMENADES ET JARDINS

Procès-verbal de la réunion du 21 Septembre 1961

Etaient présents :

M. BROUX, Adjoint au Maire délégué aux Promenades et Jardins, Président
Mme TYTGAT, Adjoint au Maire déléguée aux Oeuvres sociales et familiales
M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire délégué à la Voie Publique
M. LOURDEL, Conseiller Municipal

Etaient excusés :

M. COURMONT, Conseiller Municipal
M. LANDRIE, Conseiller Municipal
M. RAMETTE, Conseiller Municipal
M. MEURA, Conseiller Municipal
Mme DEFRANCE, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

M. AUREL, Ingénieur en Chef des Services Techniques
M. MARQUIS, Directeur des Promenades et Jardins

M. le Président BROUX ouvre la séance à 17 h 15 en regrettant que les membres présents ne soient pas plus nombreux.

Après avoir rappelé l'action municipale de M. BERTRAND décédé il y a 2 jours à peine et mentionné qu'il aimait beaucoup les jardins et les fleurs, s'attachant à ce que les espaces verts trouvent toujours leur place dans les groupes H.L.M., les bâtiments communaux et les écoles, M. BROUX demande aux membres de la Commission d'observer une minute de silence à la mémoire du regretté Sénateur BERTRAND.

Puis M. BROUX passe à l'ordre du jour :

JARDIN DES PLANTES :

Ce jardin qui devra être le plus beau de Lille a été commencé sous l'autorité de M. Alfred ROUSSEAU, Adjoint au Maire.

Après une phase active, les travaux ont été pratiquement abandonnés, il est indispensable de les reprendre.

Pour répondre à une demande de M. Armand COQUART, Adjoint délégué aux Finances, M. BROUX informe la commission des projets en cours concernant le jardin et d'un programme de réalisation des travaux établi en plusieurs tranches avec un ordre d'urgence.

Il demande au Directeur des Promenades et Jardins de lire la partie du rapport de la Commission des Promenades et Jardins du 20 Octobre 1960, pour qu'il soit bien établi que Lille avait pensé créer un établissement du genre de ceux créés à Maubeuge et à Roubaix, mais que ce sont des questions administratives qui en ont différé l'exécution.

Dans sa réunion du 5 décembre 1960 le Conseil d'Administration a d'ailleurs eu connaissance de ce projet dont il a conseillé de poursuivre activement l'étude.

M. BROUX donne alors lecture d'une lettre adressée par ses soins à Monsieur l'Adjoint aux Finances. (annexe I)

Les membres de la Commission en approuvent les termes et après que M. MARQUIS ait précisé quelques aspects techniques du projet initial, modifié récemment pour être plus en rapport avec les conceptions nouvelles de l'Art des Jardins et l'aspect social de l'espace vert sans négliger pour autant la partie scientifique que doit comporter un Jardin des Plantes, la Commission unanime souhaite que l'attribution des premières tranches du crédit demandé par le service intéressé soit inscrite de préférence au budget supplémentaire 1961 pour permettre l'achèvement de la partie centrale (Roseraie) du Jardin pour le printemps prochain.

Tous les gros terrassements sont achevés à l'heure actuelle.

M. BROUX insistent tout particulièrement pour que les travaux qui couvrent l'ensemble du jardin soient achevés pour les prochaines Florales prévues à Lille en 1964.

Mme TYTGAT soulève la question des boissons qui seront offertes dans l'établissement café laitier prévu au Jardin des Plantes, demandant qu'il y soit servi seulement des boissons hygiéniques.

MM. BROUX et VAN WOLPUT, en particulier, estiment qu'il faut y servir des boissons qui relèvent de la "petite licence" c'est-à-dire: bière, vins et vins cuits, l'exemple de Maubeuge et Roubaix devant nous inviter à penser sérieusement à cet aspect du problème.

FLORALIES :

M. BROUX fait ici encore l'historique de la question. 1964 est en principe la seule date possible pour Lille (1962 Valenciennes - 1963 Hambourg - 1965 Gand).

Le calendrier est établi par la Fédération Internationale des Producteurs de l'Horticulture. On ne peut rien faire sans leur appui.

La date de la Foire Commerciale de Lille est établie de façon précise. En 1964 on peut envisager: 1) de faire des Florales avant la foire, des pourparlers engagés par M. MARQUIS, à la demande de M. BROUX avec M. BOUCHERY, il ressort que compte tenu des démontages floraux et du temps nécessaire aux exposants de la foire commerciale pour s'installer, les Florales se tiendraient début Avril; techniquement parlant cette date est mauvaise parce que trop précocée.

2) Si les Florales se font après la Foire, cela les reporte fin Mai, au moment de la Fête des Mères, nous ne serons donc pas soutenus par les horticulteurs et cette date trop tardive nous privera, entre autres plantes, des Azalées.

Il existe une 3^e solution : trouver un terrain d'entente avec la Foire de Lille pour faire les Florales dans le Grand Palais, pendant la Foire.

Cette formule ne peut être ^{retenue} que si le Salon de l'Auto de Lille est supprimé. M. BOUCHERY pense être fixé à ce sujet fin Octobre.

M. BROUX pense que de toute manière il faut suivre la question et prévoir que lors des florales, il devra exister une extension de l'Exposition au Jardin des Plantes puisque par suite de l'occupation intégrale des terrains de la Foire par la section des travaux publics, il ne sera pas possible d'y agencer des présentations horticoles extérieures.

De cette manière le Jardin des Plantes recevrait de nombreux visiteurs (payants) qui contribueraient à en assurer le financement.

Cette formule mixte existe déjà en Allemagne pour les expositions fédérales qui ont lieu tous les 2 ans. Elle donne entière satisfaction, permettant de créer ou réaménager des jardins publics.

MARCHE DE FOURNITURES ET PRESTATIONS :

Il s'agit d'un marché à passer avec les établissements LESAGE de BAILLEUL, pour location de gros matériel de terrassement et fournitures éventuelles de scories et de schiste pour 1961 et 1962.

La Commission approuve la passation d'un marché, pour location de gros matériel, avec les établissements LESAGE.

M. BROUX passe alors à l'examen des questions diverses.

Place Vergniaud - Une pétition adressée à Monsieur le Maire de Lille par les habitants du quartier est lue par le Directeur du Service des Jardins; il est demandé que le triangle, envahi par les herbès folles, au centre de la place et qui ne fait que quelques dizaines de mètres carrés, soit nettoyé. Ce travail étant du ressort du Service de la Voie Publique, la lettre avait fait l'objet d'un examen par les Services intéressés.

La suggestion de planter des arbres et de poser des bancs sur la place est retenue par la Commission; il n'y a d'ailleurs pas d'arbres à proximité, la tenue du quartier sera donc améliorée.

Les pétitionnaires auront ainsi entière satisfaction.

Terrain Mazelier - M. BROUX demande à M. AUREL de presser, dans toute la mesure du possible, les personnes intéressées pour que la seconde partie du terrain soit libérée dès que possible. M. AUREL précise que ce terrain doit être libre pour la fin de l'année. M. MARQUIS souligne que, de toutes façons, les travaux pourront être mis en route dès l'automne, dans la première partie du terrain; le plan d'aménagement a été étudié pour pouvoir être réalisé en deux tranches indépendantes l'une de l'autre, les raccordements nécessaires se faisant par l'intermédiaire d'une vaste pelouse.

La reprise des terrains et leur libération n'étaient pas connues du Service en 1960; aucun crédit n'avait été demandé pour leur aménagement. Si l'Administration Municipale désire que les travaux commencent de suite, un crédit de 50.000 NF devrait être inscrit à cet effet au B.S. 1961.

La Commission unanime décide d'insister auprès de M. l'Adjoint aux Finances pour que ce crédit soit accordé.

Les membres de la Commission s'inquiètent également de savoir si un emplacement est réservé pour l'érection de la statue "des Legrand". Comme l'étude de cette pièce de sculpture n'est pas achevée, le plan réserve la possibilité d'installer, soit un groupe qui pourra être posé au milieu d'un petit rond-point, donc vu de partout, soit un groupe qui serait adossé à une masse de verdure avec accompagnement de massifs floraux.

M. LOURDEL a été saisi d'une réclamation de riverains du square Foch qui se plaignent de la tenue de jeune gens occupant les bancs du jardin, principalement le soir.

M. BROUX ne l'ignore pas et a lui-même constaté des faits analogues au Jardin Vauban et au Bois de Boulogne. Il signale alors à la Commission les démarches qu'il a entreprises, en accord avec Monsieur le Maire de Lille, auprès de M. le Commissaire Central pour que les agents de police interviennent quand ils constatent des infractions dans les jardins et plantations municipales. M. BROUX a demandé notamment que, si le service des agents de Police ne leur permet pas de se déplacer, ils acceptent de donner un coup de sifflet pour faire cesser les agissements des personnes mal intentionnées.

M. BROUX, suivi par toute la Commission, insiste pour que, désormais, tous les emplois de gardes soient tenus par des agents valides et que les agents, qui ne donnent pas satisfaction dans d'autres Services Municipaux, en soient écartés.

Mme LEMPEREUR a été amenée à constater l'état d'abandon des jardins construits avant-guerre dans les groupes d'H.B.M. de la Porte des Postes.

M. MARQUIS note que ces jardinets n'appartiennent pas à la Ville.

Mme LEMPEREUR, après que M. BROUX ait indiqué que le Service des Promenades et Jardins ne peut entretenir ce qui n'est pas du domaine municipal, demande que le Service des H.L.M. se saisisse de la question.

Enfin, dans les questions diverses, compte tenu de ce que des espaces verts nouveaux seront incessamment remis à la Ville par l'Office Municipal d'H.L.M. et que de nombreux groupes scolaires seront dotés de plantations, M. MARQUIS demande que le personnel du Service soit augmenté de 12 unités pour parer aux tâches nouvelles qui vont être les siennes.

M. BROUX demande alors aux membres présents s'ils ont d'autres observations ou demandes à présenter. Sur leur réponse négative, il déclare close la réunion.

VU
Le Directeur
Jacques MARQUIS

VU
l'Adjoint Président de la Commission.

COMMISSION DES PROMENADES ET JARDINS

Procès-verbal de la réunion du 7 Février 1962

Etaient présents :

M. BROUX, Adjoint au Maire délégué aux Promenades et Jardins, Président,
Mme TYTGAT, Adjoint au Maire déléguée aux Oeuvres Sociales et Familiales
M. COURMONT, Conseiller Municipal,
Mme DEFRANCE, Conseiller Municipal,
M. FRANCOIS, Conseiller Municipal,
M. LOURDEL, Conseiller Municipal,

Etaient excusés :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire déléguée à l'Instruction Publique et
aux fêtes.
M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire délégué à la Voie Publique.

Assistaient également à la réunion :

M. MARQUIS, Directeur des Promenades et Jardins, M. AUREL étant excusé
pour cause de maladie.

M. BROUX déclare la séance ouverte à 18 heures.

Il souhaite tout d'abord la bienvenue à M. FRANCOIS, Conseiller Municipal nouvellement désigné et qui assiste pour la première fois à la réunion de la Commission des Jardins.

M. BROUX demande ensuite si les membres présents ont des observations à formuler au sujet du P.V. de la dernière réunion; personne ne demandant la parole, il déclare ce procès-verbal adopté à l'unanimité.

Puis M. BROUX passe à l'ordre du jour :

JARDIN DES PLANTES :

Un crédit de 15.000.000 d'anciens francs a été ouvert au Budget supplémentaire de 1961; il a permis l'amorce d'une nouvelle tranche de travaux, toutefois, M. BROUX fait remarquer que les pluies persistantes gênent l'avancement des travaux de terrassement qui se poursuivent et seront poursuivis sans interruption pendant la belle saison.

Les gros terrassements sont achevés; dans le secteur de la roseraie, les pelouses se dessinent, les murets, bassins et tous travaux de maçonnerie seront mis en route en mars lorsque les gelées ne seront plus à craindre. Des plantations d'arbres, arbustes, rosiers, seront mises en place en fin Février. Les gazons seront semés ensuite.

M. BROUX lit ensuite une lettre de M. CHIMOT, Directeur des Services Financiers, qui indique notamment que le crédit prévu pour la création des entrées (annexe 1), a été reporté et sera financé par voie d'emprunt; en effet, dans l'ordre d'urgence des travaux demandé par M. COQUART, Adjoint aux Finances et établi par le Directeur des Jardins, la propriété avait été demandée pour la roseraie et la pergola.

Toutefois, constatant que le quartier s'améliore (Ecole de Plein Air, Stade, constructions de logements) et que le boulevard des Défenseurs de Lille est très fréquenté, M. BROUX, appuyé par tous les membres de la Commission, estime qu'un crédit, pris sur les fonds généraux, doit être voté au B.O. pour permettre de réaliser les entrées; le plan mis au point par le bureau d'Etudes du Service d'Architecture étant réalisé.

TERRAIN MAZELIER

M. BROUX qui, à de nombreuses reprises, est intervenu pour que le terrain soit rendu libre au plus tôt, désire que tout soit mis en oeuvre dans ce but. Les 2 personnes qui habitent de vieilles masures et qui auraient dû avoir quitté les lieux depuis 1935, sont à reloger; le Service du Contentieux devrait faire le maximum de toute urgence et prendre toutes dispositions auprès des Ets. MAZELIER pour le concierger ainsi qu'auprès des H.L.M. et du Bureau d'Aide Sociale pour les 2 personnes économiquement faibles.

Sur le plan technique, M. MARQUIS signale que plus de 7.000 m³ de terre sont à pied d'oeuvre; ils ont été amenés par diverses entreprises, gratuitement, ce qui fait réaliser une sérieuse économie et rendra le jardin plus agréable par suite du relèvement général du niveau du sol.

COSTUMES POUR LES GARDIENS DE STADES :

Compte tenu du fait que ces agents sont des agents d'exécution et qu'ils doivent travailler manuellement en dehors de leurs fonctions de concierge, la Commission pense qu'une casquette aux armes de la Ville peut leur être attribuée; c'est à la Commission Paritaire et au Service de l'Economat de statuer en dernier ressort.

Doter ces agents d'un costume de drap les gênerait dans l'exercice de leurs fonctions.

Il convient de noter que comme tous les agents municipaux, les gardiens de stades reçoivent des brodequins de travail ou des bleus chaque année.

PALAIS RAMEAU : (Annexe 2)

M. BROUX invite le Directeur des Jardins à lire une lettre adressée par le Recteur au Maire de Lille pour que le Palais Rameau soit mis à la disposition des Etudiants qui pratiquent certains sports. Le Palais Rameau serait occupé tous les jours de la semaine.

M. BROUX et M. COURMONT rappellent que déjà une expérience malheureuse a été tentée au Palais Rameau sur le plan sportif; il n'est donc pas opportun de la renouveler.

En outre, MM. MEURA et FRANCOIS déclarent qu'il faut rester dans l'esprit du legs Rameau et réserver cette salle pour d'autres manifestations.

Après que M. MARQUIS ait lu une lettre (Annexe 3) qu'il a adressée à M. BROUX, concernant l'utilisation du Palais Rameau par le Service des Promenades et Jardins; la Commission unanime émet un avis défavorable à l'utilisation du Palais Rameau par les étudiants, comme salle de sports.

M. BROUX aborde alors les questions diverses :

VANDALISME : (Annexe 4)

M. BROUX fait lire un projet de communiqué à la presse, demandé par la Quatrième Division et la Direction des Musées, concernant la dégradation de statues dans les jardins publics.

Ce projet sera transmis à M. le Secrétaire Général pour suite à donner et modifications éventuelles.

Tous les membres de la Commission prennent la parole au sujet des actes de vandalisme et des vols commis dans les jardins Publics, en déplorant un état d'esprit regrettable et demandent que des mesures énergiques soient prises pour châtier les coupables.

M. BROUX signale que plus de 10.000 plantes variées sont volées, chaque année, dans les plantations municipales en Ville.

TERRE-PLEIN, PLACE DES 4 CHEMINS :

Le Service de la Voie Publique a adressé une lettre au Service des Promenades et Jardins, pour que des plantations soient réalisées sur les terre-pleins de la place des 4 Chemins, la Commission de la Voie Publique ayant émis un avis favorable en ce sens.

La Commission des Jardins, après avis de M. BROUX qui pense que le terre-plein central doit être un peu réduit pour permettre une circulation plus aisée des autobus, donne son accord pour la plantation de fleurs et d'arbustes dès que les travaux préalables auront été réalisés.

M. FRANCOIS se montre satisfait de cette proposition.

M. MEURA souhaite qu'il soit opéré de même place de Strasbourg; la Commission a déjà statué à ce sujet.

M. FRANCOIS pense que des clôtures basses doivent être posées autour des massifs de rosiers de la Place de l'Arbonnoise, bonne note sera prise de la demande.

M. BROUX indique également que des clôtures, déjà acquises par ailleurs, seront installées Place Cormontaigne; la pose des feux de signalisation étant achevée.

Des Conseillers voudraient que les entrées de Lille soient agrémentées de verdure et de fleurs, en particulier porte de Roubaix.

M. BROUX a fait répandre du desherbant dans les espaces libres pour réduire la végétation qui atteignait de 2 m 50 à 3 mètres, en cours d'été; un bulldozer a nivelé une partie du terrain, côté square porte de Roubaix. Sur ce terrain, toute la végétation arbustive a été abattue et brûlée; elle servait de refuge à des individus peu

recommandables.

Un travail plus sérieux ne peut être envisagé, ce secteur faisant d'autre part l'objet d'un plan d'aménagement en cours de réalisation.

M. MARQUIS pense que le desherbant spécial employé ne gênera en rien la végétation future. Son action fugace n'excède pas 1 an.

M. BROUX signale enfin que les rampes du pont Lequeux, côté rue de Turenne et celles du Pont Jooris ont reçu des apports de terre (fournie gratuitement sur place) qui permettront de mieux niveler les parties gazonnées et de les faucher en cours d'été.

Une partie du terrain vague (trottoir de l'Av. de Dunkerque) contre l'avenue Butin (derrière la statue de Jooris) a été débroussaillée également.

Les terrains municipaux précédant les deux entrées du Port de Lille, ont reçu ces jours derniers un apport de terre suffisant pour assurer un nivellement grossier qui les rendra présentables.

ACHAT D'UNE BROYEUSE DE BRANCHES :

M. MARQUIS propose l'achat d'une déchiqueteuse de branches et lit le projet de marché à soumettre à l'approbation du Conseil Municipal; le prix de cette machine importante est de 25.000 NF. L'économie de main d'oeuvre et de charrois réalisée permettra d'amortir le matériel en 3 ans.

La Commission donne son accord pour l'achat de la machine BROECOP.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président BROUX demande si l'un des membres de la Commission a des observations à présenter.

Personne ne demande la parole; M. BROUX déclare close la réunion de la Commission des Promenades et Jardins.

Le Directeur :
J. MARQUIS

Le Président :
F. BROUX

ANNEXE I

Le 7 Février 1962

Monsieur B R O U X

Adjoint délégué
aux Promenades et Jardins

JC/MD

Entrée du Jardin des Plantes

Monsieur l'Adjoint,

Lors de l'établissement du budget supplémentaire de 1961 vous aviez demandé l'inscription d'un crédit complémentaire de 15.000.000 de francs pour la continuation des travaux d'aménagement du Jardin des Plantes alors qu'un crédit de 6.400.000 seulement, à financer par voie d'emprunt, avait été inscrit au budget primitif de la même année.

Dans un même temps il vous avait été répondu par M. l'Adjoint COQUART qu'il n'apparaissait pas possible d'inscrire un crédit de cette importance au budget supplémentaire et il vous avait été demandé :

1°) de faire préciser par M. MARQUIS le degré d'urgence de réalisation des travaux dont le financement était prévu à l'emprunt (6.400.000 - aménagement des entrées).

2°) de faire établir un plan d'ensemble des travaux restant à réaliser au Jardin des Plantes.

A la suite de la présentation par M. MARQUIS du plan d'ensemble des travaux précités, et en raison de la proximité des floralies lilloises, M. COQUART décida :

1°) d'inscrire au budget supplémentaire de 1961 une somme de 15.000.000 de francs pour permettre la réalisation de la roseraie.

2°) de reporter à plus tard la réalisation de l'emprunt de 6.400.000 francs destiné à la construction de l'entrée du Jardin des Plantes, cette réalisation n'étant alors pas urgente (déclaration de M. MARQUIS).

Il n'est donc pas étonnant que l'emprunt de 6.400.000 francs ne soit pas encore réalisé - cela est tellement vrai que le Service d'Architecture avait fait figurer dans son cahier présentant le programme de travaux nouveaux à exécuter en 1962, et par conséquent à inscrire au budget de 1962, l'aménagement des portes du Jardin des Plantes. Il ne s'attendait donc pas à ce que les fonds soient d'ores et déjà disponibles.

En tout état de cause s'il y a maintenant urgence déclarée nous en tiendrons compte lors de la réalisation des premiers emprunts qui nous seront offerts au titre de la présente année.

Le Chef de la 3ème Division.

ANNEXE 2

République Française

ACADEMIE DE LILLE

SERVICE ACADEMIQUE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Lille, le 8 décembre 1961
24, rue Gauthier de Chatillon

LE RECTEUR
Service Académique de la Jeunesse et des Sports
à
Monsieur le Maire de la Ville de LILLE
4ème Division - 4ème Bureau

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'utilisation du Palais Rameau, aux jours et heures suivants :

Lundi	de 14 à 17 h ;
Mardi	de 16 à 18 h ;
Mercredi	de 14 à 17 h ;
Vendredi	de 9 à 12 h et de 14 à 16 h ;
Samedi	de 9 à 12 h.

Une expérience d'Education Physique et Sportive obligatoire est tentée dans les Facultés de Médecine et de Droit. Par suite de l'importance du développement de cette expérience, il serait nécessaire, pour la mener à bien, d'avoir plus d'installations couvertes.

Il me serait particulièrement agréable que vous puissiez répondre favorablement à ma demande.

Avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués et très dévoués.

Pour le Recteur et par délégation
l'Inspecteur Principal
de la Jeunesse et des Sports,

C. BERTHON

ANNEXE 3

MAIRIE DE LILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Promenades et Jardins

Lille, le 5 Février 1962

Monsieur l'Adjoint BROUX

Vous avez bien voulu me demander de vous préciser dans quelle mesure le Service des Promenades et Jardins utilise le Palais Rameau, j'ai l'honneur de vous faire savoir ce qui suit :

a) En dehors de toute manifestation, nous remisons dans la grande salle nos 2 tracteurs, les remorques, et tout le gros matériel adaptable aux tracteurs; en cas de manifestation importante le matériel est sorti au Jardin Vauban et rentré ensuite.

b) En cas de mauvais temps, de nombreux agents de notre service sont employés au Palais Rameau à ép pointer des tuteurs, faire des piquets, brosser et repeindre le matériel.

c) Chaque fois qu'une manifestation horticole est prévue à Lille le Palais Rameau est utilisé pendant un mois environ.

Le Directeur,

J. MARQUIS

ANNEXE 4

V A N D A L I S M E

L'Administration Municipale a décidé depuis quelques années de sortir des statues ou pièces de sculpture des musées du Palais des Beaux-Arts pour les placer à la vue des lillois ou des touristes en différents jardins de la Ville de Lille.

En dehors du souci éducatif qui avait amené l'Administration Municipale à adopter cette mesure destinée à faire mieux connaître des artistes de notre région et leurs oeuvres, il est incontestable que ces sculptures agrémentent nos jardins publics.

Pourquoi faut-il que de mauvais plaisants détériorent des statues ?

Square du Maréchal BIRDWOOD, rue Nationale, un groupe, le joueur de flûte a été souillé à plusieurs reprises, peinturluré, et finalement la flûte a été cassée.

Rue de Bapaume, face aux logements édifiés pour les personnes âgées, une statue importante a été scellée au milieu d'une pelouse ; la vieille dame symbolise la vieillesse, se reposant au soir de la Vie sur deux cannes. Une de celles-ci et la main ont été cassées.

Derrière le Palais des Beaux-Arts, un groupe, la tentation d'Eve, a également été mutilé.

Baccus enfant, sujet plein de charme, placé au Jardin des enfants de la Citadelle, a déjà, à plusieurs reprises, été barbouillé de peinture.

Il est pénible de constater de tels actes de vandalisme alors que beaucoup de lillois souhaitent avoir une Ville plus gaie, plus avenante, alors que beaucoup rentrant de Vacances s'extasient encore sur telle ou telle Ville traversée, en vantant la propreté, le décor

C'est à eux, c'est à vous, c'est à nous de rendre notre Ville plus propre, d'en faire respecter le patrimoine.

Des instructions ont été données aux Gardes du Service des Jardins pour dresser procès-verbal. L'aide de la Police d'Etat a été demandée. Elle agira dans le même sens.

L'Administration Municipale sollicite, en outre, l'aide du public et demande que les usagers signalent ou fassent appréhender les personnes qui dégraderaient des statues, ou briseraient des arbres ou arbustes.



COMMISSION DES PROMENADES ET JARDINS

Procès-verbal de la réunion du 27 décembre 1962

Etaient présents :

M. BROUX, Adjoint au Maire, Délégué aux Promenades et Jardins, Président,
Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Déléguée à l'Instruction Publique et aux Fêtes,
M. COURMONT, Conseiller Municipal,
Mme DEFRANCE, Conseiller Municipal,
M. LOURDEL, Conseiller Municipal,
M. MEURA, Conseiller Municipal,



Etaient excusés :

Mme TYTGAT, Adjoint au Maire, Déléguée aux oeuvres sociales et familiales,
M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire, Délégué à la Voie Publique,
M. F ANCOIS, Conseiller Municipal,

Assistait également à la réunion :

M. MARQUIS, Directeur des Promenades et Jardins

M. AUREL, en congé régulier, s'était excusé.

M. BROUX déclare la séance ouverte à 18 heures.

Il souhaite aux membres présents une bonne fin d'année et présente à chacun ses meilleurs voeux de bonne et heureuse année pour 1963. S'élevant ensuite sur un plan général, M. l'Adjoint BROUX forme des voeux pour que "quelles que soient nos opinions politiques, les intérêts de la Ville, donc ceux de la population lilloise, soient défendus le mieux possible".

Les membres de la Commission remercient le Président et s'associent à ce voeu.

Le Président demande ensuite si quelqu'un a des observations à présenter concernant le procès-verbal de la dernière réunion ; tous les membres de la Commission l'avaient reçu en temps voulu.

M. MARQUIS tient, à la disposition des membres présents, des procès-verbaux pour le cas où ils souhaiteraient se rafraîchir la mémoire.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Puis, M. BROUX passe à l'ordre du jour :

JARDIN DES PLANTES

Ce grand parc commence à être connu ; il est indispensable d'en aménager les entrées, de toute urgence

- a) côté Bd des Défenseurs de Lille ; le crédit est prévu ; demande qu'il soit employé !
- b) côté rue du Capitaine Michel

Des crédits étant disponibles, M. VAN WOLPUT a donné l'ordre au Service Intéressé de réaliser la voirie d'accès qui doit passer le long des Etablissements LEFEBVRE et pour laquelle un plan avait été établi, il y a plusieurs années. Il est apparu alors avec surprise que les terrains de zone sur lesquels doit passer cette voie ne sont pas encore propriété municipale. Un contact fut pris avec M. l'Adjoint HENNAUX, Délégué à l'Urbanisme, qui fit immédiatement sortir le dossier et le fit inscrire à l'ordre du jour de la dernière commission de l'Urbanisme, en date du 4 décembre 1962. Sur sa demande expresse, le Service présenta le nouveau projet de voirie étudié par M. AUREL.

M. HENNAUX et la Commission estiment indispensable que ce nouveau projet soit soumis à la Commission des Promenades et Jardins. Ce dernier service étant considéré depuis plus de 15 ans comme devant utiliser les terrains de zone, pour le jardin des plantes, M. BROUX invite M. MARQUIS à exposer le problème dans son ensemble, déplo- rant que l'affaire n'ait encore pu être menée à bonne fin et regrettant que l'Ingénieur en Chef semble, en l'occurrence, se soucier assez peu des intérêts de l'Administration Municipale ; les contre-projets présentés par ses soins et les études qu'ils entraîne- ront pour passer devant plusieurs commissions ayant pour conséquence de retarder la

réalisation, d'un temps très long. Pourquoi ne pas réaliser le projet déjà étudié et parfaitement au point ? Souhaite-t-on uniquement être agréable aux Etablissements LEFEBVRE ? La parole est au Directeur des jardins qui présente objectivement les contre-projets de M. AUREL, qui doivent déterminer un sens unique, et permettre la création d'un parking destiné aux professeurs de la Cité Sud ; le jardin des plantes étant amputé de 2.000 m² ce qui, par rapport à 10 hectares, fait beaucoup de terrain perdu pour la Ville.

La Commission est formellement hostile à ces projets 2 et 2bis et les rejette à l'unanimité, souhaitant que la Commission de la Voie Publique qui sera appelée à donner son avis puisse adopter le même point de vue. Il faut maintenir le projet ancien qui donnait satisfaction aux deux riverains intéressés en leur donnant les accès suffisants, prévus par la loi.

Le projet ancien permettait, pour le jardin des plantes, d'avoir une entrée service, logiquement placée pour la circulation des camions et une entrée publique, nettement séparée.

Le projet ancien permettait, en outre, d'avoir pour le jardin des plantes un très bel accès, et une partie jardinée et fleurie en avant des futures serres exposition. Si les contre-projets étaient adoptés, le jardin des plantes serait amputé de plus de 2.000 m² et on entrerait de plain-pied, dans une installation destinée à l'agrément et au repos, par une voie de service fréquentée journalièrement par des camions ; ce point de vue est à retenir d'autant plus que, par suite de la présence de la maternelle Frappié, il n'y aurait aucun avantage à faire poursuivre la circulation au long de cette école.

Le coude, existant au plan primitif, oblige les véhicules à ralentir devant l'école, ce qui est souhaitable.

Question parking, Mme LEMPEREUR et tous les membres de la commission pensent que l'auteur des plans de la Cité Lille Sud a étudié son projet en sous-estimant le nombre de véhicules qui devraient y avoir accès ; elle pense, comme tous, que ce n'est pas à l'Administration Municipale de pallier cette insuffisance ; sur l'avis de M. MARQUIS qui connaît parfaitement les plans en cours de réalisation à la Cité Sud et qui estime que des parkings importants peuvent y être inclus, Mme LEMPEREUR pense qu'il faut, dans une 1ère phase, demander aux services académiques de créer des parkings à l'intérieur de l'établissement, et que, dans une seconde phase, des parkings puissent être envisagés dans la rue du Faubourg de Douai, les trottoirs étant assez larges pour ce faire.

En aucun cas, il ne faut enlever du terrain au Jardin des Plantes qui, dans l'avenir, sera d'un intérêt social éminent.

M. MARQUIS fait aussi observer que si l'Administration Municipale s'engage à créer un parking, les établissements LEFEBVRE abandonneront gratuitement à la Ville le terrain de zone non aedificandi.

Les membres de la commission, connaissant le prix bas de ce genre de terrain, sont convaincus qu'il s'agit d'une fausse économie ; rien que le prix de la voirie supplémentaire prévue aux contre-projets coûtera beaucoup plus cher que la valeur des terrains offerts.

M. BROUX souligne que l'offre des établissements LEFEBVRE montrerait, s'il en était besoin, que les contre-projets ne sont pas étudiés avec le souci de l'intérêt de l'Administration Municipale.

La Commission estime que le projet primitif a été bien étudié, qu'il n'y a pas lieu de le modifier, ni de supprimer du terrain au Jardin des Plantes. Il faut exproprier les terrains de zone de toute urgence ; la Commission de l'Urbanisme sera saisie de ce vœu.

M. l'Adjoint BROUX propose de parler des Floralies de 1964, avant de discuter du projet de grande serre exposition.

FLORALIES

M. BROUX, après avoir rappelé que Lille avait reçu, pour l'organisation des florales en 1964, l'agrément :

- de la Fédération Nationale des Producteurs de l'horticulture et des Pépinières,
- de la Société Nationale d'horticulture de France,

- de l'Association Internationale des Producteurs de l'horticulture et des Pépinières;

et que Lille était inscrite au calendrier des grandes manifestations internationales, par la commission permanente des expositions qui siège au ministère de l'Agriculture, signale que Mme Janine Alexandre DEBRAY, Conseiller Municipal de Paris, présidence du comité du prestige de la fleur, a décidé de faire des floralies à Paris en 1964, envers et contre tous, disant que la Ville de Paris est assez grande pour se passer de tout appui. Monsieur BROUX flétrit une telle attitude et constate qu'une lettre adressée par Monsieur le Maire de Lille au Ministre de l'Agriculture, en date du 24 Octobre, lui demandant de trancher le litige, est restée sans réponse jusqu'à ce jour, que le Président de l'horticulture française est revenu sur sa position, écrivant qu'il faut aider Paris, bien que Lille ait été choisi avant.

Les Belges consultés ont promis d'aider Lille, mais que, du fait de sa position privilégiée, malgré leurs sentiments d'amitié à notre égard, leur effort principal porterait sur Paris. Il en sera de même pour les autres apports étrangers.

Monsieur BROUX fait également état des demandes entreprises par ses soins auprès de la Foire Commerciale de Lille; les dates de cette grande manifestation ont changé depuis 10 ans; la date de la foire coïncide avec celle des floralies (fin avril). Un arrangement peut néanmoins être trouvé.

Si nous avons l'accord de M. PISANI et des subventions, nous pourrions maintenir les floralies à Lille et demander l'ouverture de crédits spéciaux pour l'organisation elle-même et dédommager M. BOUCHERY des moins-values qu'il pourrait constater, si nous utilisons le grand Palais.

Comme il ne peut y avoir 2 entrées payantes dans une Foire internationale, la création d'une passerelle piétons sera à envisager.

En outre, comme nous ne pouvons disposer des extérieures de la foire, l'exposition florale extérieure se ferait au Jardin des Plantes. Une manifestation horticole peut se tenir en 2 ou 3 endroits différents, cela c'est déjà fait, avec billets jumelés, pour d'autres manifestations internationales du même genre.

Un grand débat s'ouvre alors au cours duquel M. LOURDEL s'étonne que les Belges n'aient pas promis tout leur appui à Lille, ville soeur de Gand. M. BROUX lui répond que les intérêts économiques en jeu à cause du marché commun, font que les Belges préfèrent porter leur effort de propagande plus loin; que Lille, où la conquête du marché est déjà faite.

Mme LEMPEREUR constatant que le temps passe, que de l'avis de M. MARQUIS il faut démarrer, préconise, si nous ne sommes pas sûrs d'aboutir, d'avoir un geste élégant; compte tenu de la déloyauté qui nous est opposée et de l'obstruction systématique que nous rencontrons, elle suggère que Monsieur le Maire écrive à Monsieur le Ministre de l'Agriculture que Lille renonce jusqu'à nouvel ordre à l'organisation de floralies.

Cette suggestion reçoit l'approbation générale de la Commission qui est déçue de constater que, si Lille fut la 1ère Ville de France à organiser une manifestation horticole d'importance et de classe, elle n'est plus soutenue par personne; il est vrai que, en 1952, notre budget, géré de manière extrêmement stricte, avait été le plus faible et de loin pour toutes manifestations similaires.

Sur la proposition de Mme LEMPEREUR et de M. BROUX, la commission unanime insiste dès lors pour que les crédits, qui auraient été prévus pour les floralies, soient utilisés pour construire au jardin des plantes une grande serre exposition permanente, véritable jardin exotique couvert qui recevra en outre des aquariums d'eau chaude.

Cet ensemble, augmenté d'un salon de thé avec grandes terrasses et d'une bibliothèque avec "jardin de lecture" isolé, doit constituer, sur le plan social, un investissement de choix; ce sera, dit Mme LEMPEREUR, de l'argent bien placé; une telle installation ferait honneur à notre Ville, sur le plan social, culturel, et des loisirs sains de plein-air.

S'il n'y avait pas de floralies, la commission unanime propose que les constructions, désignées ci-dessus, soient inscrites par la Commission des Bâtiments en 1ère et non en 2ème urgence.

M. COURMONT demande l'installation d'abris provisoires pour les promeneurs au jardin.

Monsieur le Président BROUX aborde le paragraphe suivant inscrit à l'ordre du jour.

TRAVAUX en indiquant que le maximum sera fait pour pousser les travaux de plantation, au Jardin des Plantes.
Le grand bassin de la Roseraie est virtuellement terminé, le reste suivra.

D'autres travaux sont en cours dans les écoles. M. MARQUIS signale que, d'après les contacts qu'il a eus avec ses collègues d'autres villes, LILLE peut être considérée comme une des toutes premières, sinon la première Ville de France pour son effort de constructions scolaires accompagnées d'espaces verts. Il convient de donner à nos enfants, où qu'ils se trouvent, un cadre vert et fleuri. Il est facile de constater que là où il n'y a pas de verdure, l'école est moins agréable et que les bâtiments paraissent beaucoup moins coquets et accueillants.

M. BROUX déplore que les enfants piétinent le gazon au Groupe Desrousseau, derrière l'Hôtel de Ville. Il propose l'implantation d'un grillage, côté cour. Mme LEMPEREUR pense que cela serait malencontreux et inesthétique. Il faut que les gosses conservent l'impression de liberté qu'ils ont actuellement. Les parents viennent contre le grillage de clôture au moment des récréations et appellent les enfants. Cet inconvénient cessera quand les haies de lauriers seront développées.

Mme LEMPEREUR, M. COURMONT et MEURA, souhaitent que le personnel de surveillance soit plus attentif et préfèrent l'autodiscipline à toute autre mesure. La plantation suggérée, de fleurs au printemps, n'est pas à retenir sur le plan technique. Les rosiers et arbustes doivent suffire avec l'appoint de quelques plantes bulbeuses.

LA QUESTION " MATERIEL " retient ensuite l'attention des membres de la commission. Le Directeur du service des Promenades et Jardins, invité à donner son point de vue et son programme, signale que son service est parfaitement équipé mais que, "le domaine vert" municipal s'étendant, il sera nécessaire d'acheter un troisième tracteur, de grosses tondeuses à moteur et deux fourgonnettes de type citroën. Celles-ci seront en fait des baraques de chantier, mobiles et permettront une meilleure utilisation du matériel en augmentant le rendement du personnel pour les grands ensembles.

La Commission unanime demande à la Commission des Services Publics de retenir cet achat dans son programme et de le réaliser au plus tôt.

LA PASSATION D'UN MARCHE pour travaux de gros terrassement, location de matériel et fourniture de matériaux, pour 1963, n'entraîne aucun débat ; La Commission fait confiance au Chef de service. Il s'agit d'un marché à passer avec l'entreprise Lesage de Bailleul qui, par ailleurs, travaille pour d'autres services municipaux (Voie Publique, Architecture, Assainissement) sur adjudication.

L'ATTRIBUTION de cyclomoteurs aux gardes jardins est jugée souhaitable par la Commission qui donne un avis favorable ; cela doit améliorer le rendement individuel et évitera d'augmenter l'effectif de la brigade. La notion du garde surveillant un jardin par la fenêtre de son abri est dépassée.

Monsieur le Président passe aux questions diverses.

M. MEURA parle des terrains situés au delà de la Porte de Roubaix et demande si le Service des Promenades et Jardins y envisage des plantations. Ce terrain n'est pas affecté au Service des Promenades et Jardins qui l'a, néanmoins, il y a trois ans, débroussaillé pour limiter les désagréments que la présence de Nord-Africains dissimulés dans les arbustes, entraînait pour les piétons.

Constatant que des voitures stationnent parfois sur des espaces verts, M. MEURA souhaite encore, appuyé par M. COURMONT, que le nouveau parking construit face à la cité administrative soit l'objet d'une propagande suffisante, destinée à le faire connaître et utiliser en dehors des foires. Enfin, M. MEURA demande si l'on envisage de planter le triangle créé par le Service de la Voie Publique contre le refuge du carrefour Brûle-Maison et rue des Postes. M. BROUX répond que cela sera étudié si le service de la Voie Publique le demande.

D'autres questions diverses sont évoquées par le Directeur du Service des Promenades et Jardins à la demande de M. BROUX.

Le Directeur de l'annexe du Lycée Faidherbe au Boulevard Louis XIV demande l'abattage d'arbres dans la cour de son établissement. Il reste quatre arbres seulement dans la cour ; La commission, unanime, donne avis tout à fait défavorable. Il y a peu d'arbres à Lille, il faut en garder le maximum.

Le Service de la Voie Publique, par lettre, demande si le Service des Promenades et Jardins peut être autorisé à entretenir les espaces verts du lotissement de la rue Jules Verne, édifié par le C.I.L. et dont les voies sont susceptibles d'être classées dans la voirie communale.

Le Service les entreprendra quand le terrain sera devenu municipal, ainsi en décide la Commission.

La commission entend lecture d'une lettre adressée par M. l'Adjoint délégué à l'Urbanisme à M. BROUX, concernant une demande d'affectation, à l'observatoire, du sol de l'ancienne rue du Faubourg de Douai.

M. BROUX rappelle que, dans le passé, toute cession nouvelle de terrain à l'observatoire a toujours été refusée catégoriquement, et qu'une bande de 4 mètres qui longe l'observatoire sur le derrière, doit permettre l'installation de l'appareil projeté.

M. MARQUIS signale en outre que si la rue a été déclassée, elle le fut à la demande expresse du précédent directeur de l'observatoire, les turbulences d'air au dessus du sol pavé gênant les observations.

Mme LEMPEREUR et les membres de la commission se demandent pourquoi l'observatoire ne trouverait pas sa place à la nouvelle cité scientifique. Il apparaît décentré par rapport aux universités et ses précédents directeurs se plaignaient régulièrement de sa situation, au sein de l'agglomération, qui gênait leur travaux. Dans ces conditions, faut-il céder du terrain ? M. MARQUIS rend compte à la commission de la visite qui lui fut faite par le Directeur de l'Observatoire, venu l'entretenir de la cession du terrain; le directeur des jardins fait part d'une solution amiable qu'il avait proposée à M. le Directeur de l'Observatoire, à savoir : pose de la lunette sur les terrains du Jardin Botanique, parmi les massifs d'arbustes, l'extrémité utilisée par les astronomes, placée sur le jardin de l'observatoire, ce qui évitait toute cession de terrain; le directeur de l'Observatoire a refusé cette formule faisant valoir que ce qu'il voulait, c'est être propriétaire du terrain, et agrandir l'observatoire; La Commission unanime émet un avis très défavorable à toute cession de terrain, ce qui amputerait encore le Jardin des Plantes, précisément dans le secteur où doit être construite la grande serre.

Enfin, M. BROUX déplore que M. AUREL n'ait pas cru devoir consulter le directeur des jardins lors de la construction d'un bâtiment sur le terrain LEFEBVRE; M. BROUX a vu à ce sujet M. AUREL; ce dernier l'a informé que le permis n'aurait pu être refusé. Néanmoins, M. BROUX est sûr que si le Service des Promenades et Jardins avait été consulté, comme l'avait suggéré par écrit M. GOULARD, Ingénieur en Chef du Service d'Architecture, le mur aurait pu être diminué de hauteur. Ainsi, le Service des Promenades et Jardins n'aurait pas été obligé de changer des lignes de couches de place, ni de déplacer une allée. Le coût de ces travaux peut être évalué à 500.000 AF, sans tenir compte de la gêne qui sera apportée aux cultures.

M. BROUX déplore que la coordination indispensable entre les services n'ait pu se manifester; cela est d'autant plus regrettable que M. AUREL est Ingénieur en Chef et couvre plusieurs services.

Sur ce, et après avoir demandé aux membres de la Commission s'ils avaient des questions à poser, Monsieur l'Adjoint BROUX, déclare close la séance.

Le Directeur,

Le Président,

J. MARQUIS.

F. BROUX.

COMMISSION DES PROMENADES ET JARDINS

Procès-verbal de la réunion du 9 Octobre 1963

Etaient présents :

M. BROUX, Adjoint au Maire, Délégué aux Promenades et Jardins, Président.
M. COURMONT, Conseiller Municipal
M. LOURDEL, Conseiller Municipal

Etaient excusés :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Déléguée à l'Instruction Publique et aux Fêtes
Mme TYTGAT, Adjoint au Maire, Déléguée aux oeuvres sociales et familiales
M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire, Délégué à la Voie Publique
Mme DEFRANCE, Conseiller Municipal
M. COLICHE, Conseiller Municipal
M. FRANCOIS, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion

M. MAEGHT, Ingénieur en Chef des Services Techniques.
M. MARQUIS, Directeur des Promenades et Jardins.
M. BACQUART, Rédacteur au Service des Promenades et Jardins

M. BROUX déclare la séance ouverte à 18 Heures.

Il félicite, tout d'abord, M. MAEGHT, pour sa récente nomination au poste d'Ingénieur en Chef des Services Techniques. Ainsi que MM. COURMONT et LOURDEL, il est persuadé que la Commission peut être assurée de trouver en M. MAEGHT, un auxiliaire précieux.

M. BROUX demande ensuite si les membres présents ont des observations à formuler au sujet du P.V. de la dernière réunion; personne ne demandant la parole, il déclare ce procès-verbal adopté à l'unanimité.

Puis M. BROUX passe à l'ordre du jour :

MARCHE POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR AGRICOLE :

Le Directeur des Promenades et Jardins propose l'achat d'un tracteur agricole et lit le projet de marché à soumettre à l'approbation du Conseil Municipal; le constructeur retenu est la Régie Nationale des Usines Renault qui s'engage en outre à fournir au service, au cours des années 1963 et 1964, diverses pièces détachées. Le montant du marché est évalué à 25.000 Francs. La Commission donne son accord.

A propos du matériel utilisé par le Service des Jardins, M. COURMONT, également membre de la Commission des Sports, demande si la Ville ne possède pas de rouleau pour l'entretien des terrains de sports.

Il existe, déclare M. MAEGHT, des rouleaux vibrants au Service de la Voie Publique, mais dont l'emploi ne semble pas indiqué sur les stades.

M. BROUX signale que le service des jardins possède 4 rouleaux, couramment employés pour le roulage des terrains en gazon ou produits noirs qui permettent une utilisation plus longue que les terrains en stabilité. L'I.N.S. qui s'était manifesté en faveur de cette dernière formule, donne maintenant son accord pour la création de plateaux en produits noirs.

MARCHE POUR L'ACHAT DE 2 MOTOTONDEUSES TORO ET PIECES DETACHEES

Le marché, devant être soumis à l'approbation du Conseil Municipal, sera passé avec la Sté SADIMATO, agent exclusif des Usines TORO. Il sera valable pour les années 1963 et 1964; son montant est évalué à la somme de 35.000 Francs.

La passation de ce marché est approuvée par la Commission.

CLASSEMENT DANS LA VOIRIE URBAINE DU GROUPE RESIDENCE DU BOIS-

Par lettre du 31 Juillet 1963, la Société d'Investissements Immobiliers du Nord (SIMNOR) sollicite le classement dans la voirie urbaine du groupe résidence du Bois.

Cette société demande en outre, en attendant l'aboutissement des formalités administratives afférentes au classement, la prise en charge, par la Ville, des installations du lotissement susvisé.

.../...

Ce groupe s'étend entre l'Avenue Marx Dormoy et le canal de la Deûle, sur environ 4 hectares; il comprend actuellement, trois immeubles à usage d'habitation; des garages et parkings y sont aménagés et la construction d'une école prévue.

Le Directeur des Promenades et Jardins définit la position adoptée habituellement par son service devant de telles demandes; la Ville vend à l'Office Municipal d'H.L.M., des terrains. Les constructions effectuées sur ces terrains, leur mise en viabilité et la création d'espaces verts, incombent à l'Office. Mais la Ville (c'est-à-dire les services de la Voie Publique et des Jardins) est chargée d'assurer l'entretien de la Voirie et des espaces verts, lorsqu'une décision de classement est intervenue, c'est-à-dire lorsque ces terrains auparavant privés sont repris dans le domaine public.

Or, ici, la situation est différente, il ne s'agit plus de l'O.P.H.L.M., mais de la Sté SIMNOR.

M. MAEGHT insiste sur le fait que tout ce qui est classé devient public, c'est-à-dire ouvert à tous et non pas à une seule Catégorie d'utilisateurs (ici les locataires du groupe). Il précise, d'autre part, que si les différentes commissions consultées émettent un avis favorable, les formalités de classement sont engagées, mais qu'elles peuvent durer deux ans et demi.

M. BROUX estime, quant à lui, que la prise en charge des espaces verts de ce groupe, serait souhaitable à condition qu'il soit classé dans la voirie urbaine car le maintien d'une voirie privée réserverait, aux seuls habitants, l'utilisation des terrains.

La Commission donne un avis favorable, sous réserve que la Commission de la Voie Publique émette également un avis favorable à cette demande.

CLASSEMENT, DANS LA VOIRIE URBAINE, DU LOTISSEMENT DE LA PORTE DE BETHUNE

Par lettre du 31 Juillet 1963, la Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré de Lille et environs, 31, Boulevard Vauban à Lille, sollicite le classement dans la voirie urbaine du lotissement de la Porte de Béthune.

En outre, la dite société demande, en attendant l'aboutissement de cette formalité, la prise en charge par la Ville des installations de ce lotissement.

Ce lotissement, délimité par la rue du Faubourg de Béthune, l'Avenue Oscar Lambret, les rue du Chevalier de l'Espinard, de Finlande et d'Emmerin, n'offre pas beaucoup de possibilités pour la création d'espaces verts. 2 emplacements peuvent être aménagés; l'un impasse d'Islande, l'autre délimité par l'impasse d'Islande et les rues de Suède, Norvège et Finlande.

La Commission, adoptant la même attitude que précédemment, émet un avis favorable, sous réserve d'un avis également favorable de la Commission de la Voie Publique.

INSTALLATION D'ABRIS DANS LES JARDINS -

Lecture est faite par le Directeur des Promenades et Jardins d'un extrait du procès-verbal de la réunion du 13 Mai 1963 de la Commission des Services Publics, adopté par le Conseil d'Administration le 27 Mai 1963 et dont une ampliation a été adressée au Service des Jardins :

"Monsieur le Maire a reçu la visite de M. MATTEOLI, représentant les Houillères du Nord, accompagné de M. COUTURE, Commissaire Général à l'Energie. Les Houillères du Nord préoccupées d'utiliser au maximum les produits de la houille, ont mis au point un matériau qui s'appelle le polyester avec lequel elles ont étudié la construction d'abris offerts gratuitement à la Ville avec une publicité très discrète à l'intérieur. Les offres de services sont valables jusqu'au 15 Juillet. Monsieur le Maire suggère d'en faire installer un par le Service d'Architecture".

"M. l'Adjoint à la Voie Publique fait les plus expresses réserves quant à l'installation de ces abris sur la Voie Publique, aux arrêts des tramways ou d'autobus. Chaque cas devrait être étudié spécialement par son service. Ces abris pourraient également trouver leur place dans les squares, les jardins publics, peut-être aux entrées de cimetières, dans les terrains de sport, etc..."

"L'Administration Municipale donne un accord de principe, mais demande que les modalités d'installation, le nombre, etc... soient déterminés d'un commun accord entre les services intéressés".

Un de ces abris a été installé sur le terre-plein situé à l'entrée du cimetière du Sud. M. BROUX qui l'a examiné constate que sa conception ne donne pas toutes satisfactions. Cet abri est trop grand et de plus, il serait nécessaire que les cloisons soient arrêtées à 40 centimètres du sol, afin de permettre au vent d'entraîner les papiers et d'empêcher une utilisation non conforme au projet, en servant par exemple de chalet de nécessité.

M. BROUX fait connaître d'autre part, que l'Administration Municipale n'est pas très favorable à ce genre de réalisation qui ne manquerait pas d'attirer les clochards, à la nuit tombée.

La Commission souhaite la construction d'un modèle de format plus réduit et mieux étudié et décide de revoir la question lors de la prochaine installation, rue du Long Pot.

BANCS - DEMANDE D'AUGMENTATION DU CREDIT ENTRETIEN

A la demande de M. BROUX qui déplore l'état de vétusté dans lequel se trouvent les bancs de jardins, un relevé a été effectué par le service (voir annexe I); il fait ressortir les chiffres suivants :

Il n'existe plus actuellement que 102 bancs de modèle ancien. Dans les nouveaux modèles, 115 seulement sont en bon état; 1002 sont à repeindre ou à revernir; parmi eux une soixantaine, détériorés, sont à réparer.

Devant l'énoncé de ces chiffres, M. COURMONT demande si, pour réduire l'entretien, le bois ne pourrait être remplacé par la pierre.

M. MAEGHT fait remarquer que la pierre est froide mais que le bois aggloméré conviendrait certainement à cet usage.

Le Directeur des Promenades et Jardins rappelle alors que les anciens bancs de ciment ont été démontés pour la raison exposée par M. MAEGHT. D'ailleurs, le modèle actuel, choisi par le service d'Architecture a donné, jusqu'à présent, toutes satisfactions au point de vue solidité et, depuis l'an dernier, le remplacement du chêne par des bois exotiques prolonge la durée d'utilisation.

M. COURMONT propose une autre solution qui consisterait, comme cela se fait dans certaines grandes villes, notamment à Paris, à mettre des chaises en location.

Cette formule a dû être abandonnée, il y a quelques années déclare le Directeur du Service des Promenades et Jardins; les chaises pliantes, remises la veille dans un abri verrouillé, étaient inmanquablement retrouvées, chaque matin, dans les massifs, voire les arbres du jardin.

M. BROUX fait observer que les dépenses nécessaires à l'entretien et à la pose de ces bancs sont imparties sur le crédit du service des Bâtiments. Les bancs sont posés par les soins de ce service, aux emplacements désignés par le service des jardins qui, chaque année établit un programme, comportant un ordre d'urgence. La Commission ne peut donc qu'émettre un avis qui sera transmis à la Commission des Bâtiments.

M. LOURDEL regrettant l'insuffisance du nombre et l'état lamentable de certains bancs existants (notamment au jardin Vauban), souhaite, ainsi que M. BROUX que les crédits alloués en 1964, permettent, l'an prochain, la pose de 1.000 bancs.

M. MAEGHT assure qu'un crédit particulier serait, dans ce cas indispensable car les crédits-entretien ne sont pas conséquents et, de plus, sont noyés dans la masse des crédits du Service d'Architecture.

La Commission émet donc un avis unanime pour qu'un crédit particulier soit demandé par la Commission des Bâtiments, afin de réaliser ce programme en 1964.

PLANTATION SUR LES TERRE-PLEINS AXIAUX DES GRANDS BOULEVARDS

M. BROUX avait le 6 Mai 1963, suggéré, à la Commission de la Voie Publique, la plantation d'une haie de troènes sur les terre-pleins axiaux construits pour l'éclairage public sur les grands boulevards.

Tant sur le plan esthétique que sur le plan utilitaire cette réalisation se conçoit parfaitement. D'une part il n'y a jamais trop de verdure et d'autre part, la plantation d'une haie, avec passages en certains points, permettrait de canaliser les piétons. De plus, un avantage réel serait également obtenu sur le plan financier.

M. MAEGHT précise qu'en effet cette solution serait moins onéreuse que la pose d'un revêtement en asphalte.

La Commission donne son accord pour la réalisation de ce projet.

.../...

FETE DES BEGONIAS - SEPTEMBRE 1964

Monsieur BROUX fait état d'une lettre du 18 Avril, par laquelle Monsieur Jean DE SCHRYVER, Maire de Lochristi, Directeur de la CENTSE COOPERATIVE BEGONIA CENTRALE, se propose d'offrir gratuitement à la Ville de Lille, des bulbes de bégonia, à titre publicitaire (?)

Un semblable envoi avait été effectué, il y a 6 ans et les membres présents de la Commission ont gardé un excellent souvenir de la décoration de l'Hôtel de Ville, et plus précisément de la création d'un tapis de bégonias du plus heureux effet. Ils sont convaincus que l'expérience vaut d'être renouvelée, d'autant plus, ainsi que le fait judicieusement remarquer M. MAEGHT que le bégonia est une plante typique de nos régions.

Le Directeur des Promenades et Jardins, pour répondre à la demande des membres de la Commission, indique de quelle façon il serait procédé à l'utilisation des envois : en mai, 50 à 100.000 bulbes seront plantés dans les différents jardins de la Ville. En septembre, un million de bégonias seront utilisés à la décoration florale de l'Hôtel de Ville et de ses abords. Au cours de cette exposition auront lieu diverses manifestations et réceptions de personnalités belges.

Mais si, poursuit M. BROUX, la fourniture de ces bulbes est gratuite, il demeure entendu que les frais de cueillette et de transport restent à la charge de la Ville.

Le Directeur du Service des Promenades et Jardins évalue cette dépense à 15.000 Frs. et précise, en outre, que les plantes pourront servir 2 à 3 années de suite.

La Commission unanime émet un avis favorable à l'acceptation de cette offre et à la mise à la disposition du service des jardins du crédit nécessaire.

CONGRES DE L'ECLAIRAGE - FLEURS ET LUMIERE

A la demande de M. BROUX, M. MAEGHT fait connaître à la Commission que, dans le cadre des journées de la lumière qui se tiendront à Lille du 2 au 6 Juin 1964, il était prévu de consacrer une journée d'études sur le thème "fleurs et lumière" - chaque année, ce congrès de l'éclairage a lieu dans une ville différente; cette année, Lille a été retenue. MM. MAEGHT et MARQUIS ont d'ailleurs pris contact avec M. CHATELET, Conservateur du Musée des Beaux-Arts afin de mettre au point les modalités de cette manifestation qui pourrait avoir lieu dans le cadre du Palais des Beaux-Arts, et serait placée sous le signe de la qualité.

M. BROUX approuve cette dernière idée et informe les membres présents qu'il ne saurait être question de réunir de grandes quantités de fleurs, la date prévue correspondant à la fête des Mères. Dans les 8 jours qui suivent cette fête, il est en effet impossible d'envisager la participation de fleuristes mais il serait par contre aisé d'obtenir celle de rosiéristes, mondialement connus tant en France qu'à l'étranger, les apports pourraient, tout en restant soumis à la qualité, dans ce cas, être assez importants.

MM. LOURDEL et COURMONT s'informent du montant de la dépense envisagée. Le Directeur des Promenades et Jardins indique que, sur le plan jardin, les dépenses afférentes à cette réalisation seraient peu importantes et facilement supportées par le crédit ordinaire du service; en effet, la main-d'oeuvre étant fournie par la Ville, et les fleurs offertes gratuitement par la Société d'Horticulture dont le concours peut être assuré; seul le remboursement des frais de transport resterait à la charge du service. Sur le plan de l'éclairage, la dépense sera chiffrée par M. LEROY, Chef du Service Electrique, dans les semaines à venir.

M. MAEGHT signale à ce sujet que l'E.D.F. serait disposée en la circonstance, à consentir le prêt de câbles nécessaires à l'installation électrique.

Il reste un point important sur lequel M. MAEGHT attire l'attention de la Commission; M. CHATELET, favorable à ce projet, susceptible de faire mieux connaître les richesses du Musée, émet toutefois des réserves quant à la présence, à l'intérieur du bâtiment, de fleurs qui dégageraient dans l'atmosphère, une humidité incompatible avec la conservation des toiles. Mais si les conditions hygrométriques s'avéraient satisfaisantes, le conservateur du musée pourrait de son côté envisager une exposition de tableaux.

Les modalités de fonctionnement pourront être fixées lorsque des contacts plus étroits auront eu lieu entre le directeur du service des jardins et le conservateur du musée des Beaux-Arts.

La Commission unanime donne son accord pour que cette manifestation ait lieu au Palais des Beaux-Arts, sous l'égide de l'Administration Municipale avec l'aide de la société d'Horticulture, sous réserve expresse de l'acceptation du conservateur.

ILLUMINATION DU JARDIN VAUBAN

Le 28 Juin dernier, M. MAEGHT avait attiré l'attention du Directeur du Service des jardins sur l'intérêt que pourrait présenter l'illumination du jardin Vauban.

Le Directeur du service des jardins donne lecture de la réponse faite à M. MAEGHT (voir annexe II).

M. BROUX et les membres de la Commission, unanimes, reconnaissent qu'un projet d'illumination permettrait la mise en valeur de ce chef-d'oeuvre paysager dont, par ailleurs, la disposition (plans d'eau, cascades) permet des effets lumineux variés. D'autre part, l'intérêt de cette présentation qui ne manquerait pas d'attirer de nombreux visiteurs, serait accru par la diffusion de musique ainsi que le suggère dans sa lettre le Directeur des jardins.

La Commission unanime émet un avis très favorable et souhaite que M. LEROY, Chef du Service Electrique, soit chargé d'étudier un projet d'illumination d'ensemble.

A la demande de M. COURMONT, M. BROUX rappelle qu'il existe un kiosque démontable, installé pour les concerts donnés chaque année par différentes sociétés de musique.

Enfin, M. LOURDEL voit, dans ce cas, une raison supplémentaire pour la pose de bancs neufs.

CREDIT JARDIN DES PLANTES

Le crédit de 150.000 frs., accordé pour la première tranche de travaux et ayant permis la réalisation du bassin et autres travaux de maçonnerie, étant épuisé, un nouveau crédit de 100.000 frs, serait nécessaire pour entreprendre la création de la pergola.

M. BROUX regrette que ces travaux, entrepris depuis longtemps, n'aient pu être menés plus rapidement à leur terme.

Le Directeur du Service des Jardins rend compte que le secteur de la roseraie est maintenant pratiquement achevé; le gros terrassement est terminé ainsi que le nivellement des futures pelouses. Si les conditions atmosphériques avaient été plus favorables (il a fallu compter avec 5 mois de gelées), les gazons et les parties plantées en arbres auraient été achevés aussi. Si l'hiver prochain se révèle plus clément, le travail de jardinage sera fait pour le printemps. La réalisation des plantations qui demande des études de détail fort longues, ne pourra s'effectuer que progressivement.

Un crédit de 100.000 frs, sera donc demandé au budget primitif de 1964, pour la continuation des travaux.

La Commission souhaite vivement qu'il soit accordé.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Directeur des Promenades et Jardins soumet à la Commission une question qui devait être présentée par M. COLICHE, excusé et dont ce dernier l'a entretenu : "les habitants du quartier du square Lardemer souhaiteraient voir la disparition des bancs de ce jardin qui accueillent les clochards".

M. BROUX rappelle que le problème des clochards est très difficile. Chassés d'un jardin, ils se rendent dans un autre, puis dans un troisième et tourment ainsi. Mais en principe, ils ne fréquentent que les squares du centre de la ville.

De toutes façons, la commission écarte cette proposition; il ne saurait être question de supprimer des bancs.

- M. LOURDEL a eu son attention attirée sur les arbres de la rue Brûle Maison; les ligatures qui les fixent aux tuteurs cassent fréquemment et les jeunes arbres, exposés au vent risquent de se rompre.

Le Directeur du Service des Jardins est appelé à donner son avis. Lors de la plantation, un lien est posé pour attacher l'arbre à son tuteur; Ceux employés auparavant, étaient formés d'une tresse métallique recouverte de roseau et protégée par une plaquette d'aluminium. Pour des raisons d'économie, ce modèle a été abandonné et remplacé par un simple brin d'osier, souple qui est renouvelé 2 à 3 fois par an. A l'avenir, les bûcherons seront invités à se montrer plus vigilants. Il faut ajouter à leur décharge qu'ils ont été retardés dans leurs travaux d'entretien par d'importants abatages qui viennent de se terminer au cimetière de l'Est.

Après avoir demandé aux membres de la Commission s'ils avaient d'autres questions à poser, M. l'Adjoint BROUX déclare close la séance.

Le Directeur,

J. MARQUIS

Le Président,

F. BROUX.

ANNEXE I

	Bancs ancien modèle (nombre)	Bancs - nouveau modèle		dont à réparer
		à repeindre (NB)	en bon état (NB)	
Jardin Botanique		92		
Porte d'Arras		8		
Place Condé (Rue de Bapaume)		I triple banc		
Jardin de Fives		93		28
Jardin des Mères		48		2
Rue de Flers		4		2
Square Rogemeau		7		2
Rue de Madagascar		5		2
Mont de Terre		4		
Eglise de Pellevoisin		2		
H.L.M. Buisson		6		
Rue de l'Asie		3		
Square du Pacifique		4		
Cimetière du Sud	I	30		
Stade Félix Grimompres			6	
Square Léonard de Vinci		40		
Jardin Porte de Béthune		32		
Jardin Arbonnoise		I2		
Place Cormantaigne		8		
Place Tourcoing		I2		
Marché aux chevaux		26		
Place Casquette		2		
Place Verte		42		
Square du Portugal			IO	
Cimetière de l'Est		I4	IO	2
Dutilleul		2I	3	
Place Rihour		3		
Jussieu	25 à repeindre			
Porte de Roubaix		I8		
Petit Maroc		8		
H.L.M. Belfort		I5		
Jardin d'Enfants Citadelle (bois)	2I	93	43	
Concorde		24		II
Beaux Arts (devant)	4	IO		
Beaux Arts (derrière)		24		
Place République		36		IO

	Bancs Ancien Modèle (Nombre)	Bancs - Nouveau Modèle		Dont à réparer
		à repeindre (N.B.)	en bon état (N.B.)	
Faidherbe		7		
Square Angelier		8		
Square du Réduit		14		
Parc - Exposition		33		
Transformateur et derrière central)		9		
Square Legrand		52	29	
Chèques Postaux		3		
Jardin Vauban	27	26		
Fusillés		2		1
Poissons rouge) Ramponneau)	1	3		
Square d'Armentières		8		
Square Gavarni		7		
Peuple Belge (F.P. Justice).		23	2	
J.face Hospice Général		12		
J.face Hall au sucre		6	7	
Bd Vauban	3	5		
Pl. du Général Leclerc		12		
Bd Montebello	6			
Pl. Barthélémy Dorez		8		
Pl. Cimetière Sud.		7		
Carrefour de Marquillies		2		
Pl. Albert Thomas		10		
Pl. Vanhoenacker		6		
Place Arago		10		
Bd Victor Hugo	1	1		
Bd J.B. Lebas		29		
R. St Sauveur		5		
R. de Madagascar		4		
R. de Flers		4		
Pl. Alexandre Dumas	4	2		
R. Gutenberg	5			
Pl. Blanche		3		
Eglise St Louis			5	
Pl. Philippe Lebon		3		
Bd de la Liberté		7		
Façade de l'Esplanade	4	18		
Pl. Catinat		6		
Pl. du Concert		5		
TOTAL	102	1002	115	60

A N N E X E I I

M A I R I E D E L I L L E

P R O M E N A D E S E T J A R D I N S

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

L I L L E , l e 1 6 S e p t e m b r e 1 9 6 3

Monsieur MAEGHT

Ingénieur en Chef
des Services Techniques

Hôtel de Ville

En date du 28 Juin vous me demandiez si l'installation d'éclairage du jardin Vauban méritait d'être étendue et rendue définitive.

Ce qui existe, et ne sert en fait qu'au moment de la fête foraine qui se tient sur le champ de mars en septembre, a été installé par Monsieur LEROY, Chef du Service électrique, dépendant de Monsieur GOULARD.

Des points fixes de raccordement ont été installés, il y a quelques années, en cas de besoin, le service intéressé y branche un certain nombre de sources lumineuses variées.

Il serait certes intéressant que l'ensemble du jardin soit illuminé et ouvert au public le soir lors de certaines fêtes ou même le dimanche. (l'illumination actuelle est faite pour être vue d'un seul côté, le jardin étant fermé).

Je vous signale que, par ailleurs, Monsieur BROUX, Monsieur BEREUX et moi avons eu l'idée d'installer dans le jardin un poste fixe ou mobile permettant de diffuser de la musique chaque jour de 16 h à 17 heures, par exemple.

L'audition se faisant sous les marronniers au centre du jardin, la diffusion étant faite à un niveau sonore tel qu'il apporte aucune nuisance aux riverains ni aux personnes recherchant le repos absolu (?) et qui pourraient trouver refuge dans d'autres zones de jardins.

Ne pensez-vous pas que cette idée pourrait-être reprise par la même occasion ?

Amitiés

J. MARQUIS.

COMMISSION DES PROMENADES ET JARDINS

Procès-verbal de la réunion du 6 Février 1964

Etaient présents :

M. BROUX, Adjoint au Maire, Délégué aux Promenades et Jardins, Président.
Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Déléguée à l'Instruction Publique et aux Fêtes.
Mme TYTGAT, Adjoint au Maire, Déléguée aux oeuvres sociales et familiales.
Mme DEFRANCE, Conseiller Municipal.
M. COURMONT, Conseiller Municipal.
M. COLICHE, Conseiller Municipal.

Etaient excusés :

M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire, Délégué à la Voie Publique.
M. FRANCOIS, Conseiller Municipal.
M. LOURDEL, Conseiller Municipal.

Assistaient également à la réunion :

M. MAEGHT, Ingénieur en Chef des Services Techniques.
M. MARQUIS, Directeur des Promenades et Jardins.
M. BACQUART, Rédacteur au Service des Promenades et Jardins.

M. BROUX déclare la séance ouverte à 18 Heures.

Il demande si les membres présents ont des observations à formuler au sujet du procès-verbal de la dernière réunion ; personne ne demande la parole, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. BROUX passe ensuite à l'ordre du jour .

MARCHE LESAGE

A la demande de M. BROUX, le Directeur des Promenades et Jardins donne lecture du projet de rapport à soumettre au Conseil Municipal. Il s'agit d'un marché de fournitures et prestations, d'un montant prévisionnel de 80.000 francs, à passer avec les établissements LESAGE de Bailleul, pour l'année 1964.

A la demande de Mme TYTGAT, M. BROUX précise que les camions sont d'ordinaire loués à la Société T.R.U. et, éventuellement, à l'entreprise WAUTERS, adjudicataires de la Ville mais qu'il s'agit ici de l'utilisation de véhicules spéciaux (à 2 ou 3 ponts - équipés de crabots) pouvant évoluer sur des chantiers de terrassement sans risquer de s'embourber.

La passation de ce marché est approuvée par la Commission.

MARCHE RENAULT

Il s'agit de l'achat, d'une part, d'une Rotofaucheuse de 2m. de largeur destinée à l'entretien des pelouses, d'autre part, d'un élévateur qui permettra d'exécuter, dans de meilleures conditions de rendement et de sécurité, certains travaux d'élagage particulièrement dangereux, notamment dans les cimetières.

Nous avons fait appel à la Régie Renault, entreprise nationalisée, signale M. BROUX, parce que ce matériel est adaptable aux tracteurs Renault, que possède déjà le Service, et qui s'est révélé d'excellente qualité.

La Commission donne son accord pour ce marché dont le montant est fixé à 14.320 Francs.

MARCHE POCLAIN

Le Directeur des Promenades et Jardins propose l'achat d'une pelle mécanique de marque Poclain et lit le projet de rapport à soumettre au Conseil Municipal. Le prix de cet engin a été fixé, après discussion, à 45.000 Francs. Il s'agit d'un matériel d'occasion, garanti 3 mois, valant neuf plus de 90.000 Francs, qui convient parfaitement, estime M. BROUX, à l'usage auquel on le destine.

La Société C.I.M.M.E., avec laquelle sera passé ce marché, s'engage à fournir au cours des années 1964-1965, diverses pièces détachées. Répondant aux questions posées par les membres de la Commission, M. BROUX fait ressortir les avantages apparus lors des essais effectués au cimetière du Sud : rapidité dans l'exécution du travail, facilité de creusement dans les terrains les plus résistants.

.../

Il pense surtout que le travail des fossoyeurs, accru depuis quelque temps, se trouvera ainsi allégé.

M. MAEGHT fait observer qu'il s'agit d'un matériel très connu et dont la robustesse est excellente. Il ajoute que d'autres services municipaux seront appelés à utiliser cette pelle.

Enfin, le Directeur des Promenades et Jardins annonce que la Société C.I.M.M.E. s'engage à mettre un moniteur à la disposition du service, pendant une durée déterminée, pour former un bon conducteur.

Mme LEMPEREUR suggère l'utilisation maximum de la pelle, selon les besoins des services, durant les 3 mois de garantie afin que, si ce matériel présente une faiblesse, elle puisse être décelée.

M. BROUX assure qu'elle sera déjà employée quotidiennement, au seul creusement des fosses.

La Commission approuve la passation de ce marché.

FETE DES BEGONIAS

Un avis favorable avait été émis par la Commission des Promenades et Jardins, lors de sa dernière réunion, pour la réalisation de cette manifestation et un crédit avait été demandé.

M. BROUX demande qu'une date soit, dès aujourd'hui, fixée au début septembre; saison la plus propice pour l'utilisation des fleurs de bégonias.

Mme LEMPEREUR annonce que la fête de clôture des camps de vacances se déroulera les samedi 5 et dimanche 6 Septembre. Par ailleurs, la braderie aura lieu le 7; M. MAEGHT indique aussi que les 8 et 9 Septembre seront pour Lille les jours du Tour de France automobile. M. BROUX ayant fait remarquer que l'exposition pourrait se tenir du samedi midi au mardi soir, la Commission unanime retient, en principe, la période du 12 au 15 Septembre.

M. MAEGHT demande que le Cabinet du Maire soit avisé de cette décision dans les meilleurs délais, à toutes fins utiles, notamment pour la mise au point du "calendrier des festivités lilloises".

Mme LEMPEREUR estime qu'une réunion préalable devra avoir lieu et souhaite que les contacts pris entre le Service des Promenades et Jardins et le Service des Fêtes soient maintenus et élargis. Le Service des Fêtes étant plus particulièrement chargé d'organiser la réception des personnalités belges, le Service des Promenades et Jardins assure toute la partie technique de l'exposition.

A la demande de M. BROUX, le Directeur des Promenades et Jardins présente une planche de photographies prises lors de l'exposition des bégonias qui eut lieu en 1957 et expose, aux membres de la Commission, l'aspect technique de cette réalisation.

M. BROUX ajoute qu'en la circonstance, le hall de l'Hôtel de Ville, la Porte de Paris, le terre-plein situé rue St Sauveur face à la Mairie ainsi que les terrains du groupe "Les Dintellières" seront décorés ainsi que le jardin du Palais des Beaux-Arts, si possible.

La dépense prévue est faible si l'on considère que 1.000.000 de fleurs seront fournies par les organisations belges et 300.000 par une maison spécialisée française.

Il est vraisemblable que 100.000 visiteurs défileront devant les réalisations de tapis floraux.

RUE DE L'ORANGERIE

M. MAEGHT fait un bref rappel de la situation; un projet d'étude de la Voirie d'accès au jardin des Plantes, rue du Capitaine Michel, déposé il y a plusieurs années, avait donné entière satisfaction. Or, un nouveau projet, établi en décembre 1962, dans le but de créer un parking, privait le jardin Botanique de 2.000 m² de terrain. Il fut rejeté par la Commission des Promenades et Jardins, lors de sa réunion du 27 Décembre 1962.

M. MAEGHT, chargé par M. le MAIRE d'étudier un tracé favorable à l'expansion du jardin des Plantes, soumet, aux membres de la Commission, le plan qu'il a établi. Cette formule donne entière satisfaction et offre par ailleurs, aux riverains, les accès amplement suffisants correspondant à la desserte légitime des immeubles.

Un parking sera aménagé mais ne sera utilisable que les jours fériés.

M. BROUX fait observer l'avantage certain qu'offrira, pour les promeneurs, cette nouvelle entrée. Jusqu'à présent, ces derniers étaient obligés de contourner l'école de Plein Air pour pénétrer par le Boulevard des Défenseurs de Lille.

A l'unanimité, la Commission approuve le nouveau tracé qui sera soumis, ainsi que l'indique M. MAEGHT, à la Commission de la Voie Publique.

QUESTIONS DIVERSES

- Pour rester dans le cadre du Jardin des Plantes, M. BROUX rappelle que, depuis longtemps, un crédit a été voté pour la construction du portail ouvrant sur le Boulevard des défenseurs de Lille - les plans sont établis mais les travaux n'ont pas encore été commencés - M. BROUX craint que la somme allouée ne devienne insuffisante, en raison de la constante augmentation des prix du bâtiment.

Le Service des Bâtiments Communaux étant gestionnaire de ce crédit, la Commission unanime émet un voeu pour que la Commission des Bâtiments intervienne afin que soient rapidement entrepris les travaux.

- Le Directeur des Promenades et Jardins souhaite qu'une solution soit apportée au problème de l'entretien du monument des dix huit Ponts. Les plantations souffrent de fréquentes dégradations et la pose d'une clôture s'avère inefficace.

M. BROUX apporte tous apaisements à ce sujet : le monument va être déplacé. Il sera désormais installé dans la rue des dix huit Ponts.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président BROUX demande si l'un des membres de la Commission a des observations à présenter.

Personne ne demandant la parole, M. BROUX déclare close la réunion de la Commission des Promenades et Jardins.

Le Directeur,

J. MARQUIS.

Le Président,

F. BROUX.

COMMISSION DES PROMENADES ET JARDINS

Procès-verbal de la réunion du 25 Juin 1964

Etaient présents :

- M. BROUX, Adjoint au Maire, Délégué aux Promenades et Jardins, Président.
- Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Déléguée à l'Instruction publique et aux Fêtes.
- Mme DEFRANCE, Conseiller Municipal
- M. COURMONT, " "
- M. COLICHE, " "

Etaient excusés :

- Mme TYTGAT, Adjoint au Maire, Déléguée aux Oeuvres sociales et familiales.
- M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire, Délégué à la Voie Publique
- M. FRANCOIS, Conseiller Municipal
- M. LOURDEL, Conseiller Municipal.

Assistaient également à la réunion :

- M. MAEGHT, Ingénieur en Chef des Services Techniques
- M. MARQUIS, Directeur des Promenades et Jardins
- M. HOLODYSKI, Directeur adjoint des Promenades et Jardins
- M. BACQUART, Rédacteur au Service des " "

La séance est ouverte à 18 H 00. Le procès-verbal de la réunion du 6 Février 1964 ne donnant lieu à aucune observation, M. BROUX passe à l'ordre du jour, après avoir souhaité la bienvenue à M. HOLODYSKI, Directeur Adjoint des Jardins, qui assiste pour la première fois à la Commission.

MARCHE PERRIER

Le Directeur des Promenades et Jardins donne lecture du projet de rapport à soumettre à l'approbation du Conseil Municipal. Il s'agit de l'achat d'une mototondeuse de marque RANSOMES, à grande largeur de coupe. Ce matériel destiné à la tonte de vastes pelouses a été choisi en raison de sa grande vitesse de coupe ainsi que du gain de temps que permet de réaliser sa vitesse de route. Le service utilisait déjà, notamment dans les stades, de petites mototondeuses de cette marque dont les représentants, dans le Nord, sont les établissements SAELEN. Il avait été prévu, à l'origine, de passer le marché avec ces établissements mais en traitant directement avec l'importateur exclusif, la maison Henri PERRIER de Bordeaux, le prix de cette machine s'avère plus intéressant.

La Commission donne son accord pour ce marché dont le montant est fixé à 13.000 Francs.

PERSONNEL

Le Directeur des Promenades et Jardins rappelle que, le 28 Décembre 1960, avait été demandée la création d'un emploi d'Ingénieur Horticole et de sept emplois de manoeuvres. Les prévisions budgétaires ne permettaient d'envisager ces augmentations d'effectif qu'au cours de l'exercice 1962.

Un rapport destiné à être soumis à l'Administration Municipale avait été établi mais, entre temps, la prise en charge par la Ville de l'entretien des espaces verts, créés autour des H.L.M., nécessitait le recrutement de 12 manoeuvres supplémentaires. En conséquence, était demandée la création d'un emploi d'Ingénieur Horticole et de 19 emplois d'aides-ouvriers.

Un rapport explicatif complémentaire devant être présenté au Conseil d'Administration, à la demande de M. le Secrétaire Général, un questionnaire (figurant en annexe) avait été établi par le Directeur des Promenades et Jardins; compte-tenu de l'extension du service (les espaces verts représentent actuellement une superficie de 215 hectares)* et de l'utilisation intensive des terrains de sport, la demande avait été remaniée et comportait, la transformation d'un emploi de chef de culture en un emploi de chef de section principal ainsi que la création de 4 emplois de conducteurs d'engins, 15 emplois de jardiniers et 5 emplois d'aides-ouvriers.

* (voir annexe 2).



Le projet n'a pu être présenté plus rapidement car si un directeur-adjoint n'avait pu être recruté, tout l'état-major du service était à refondre.

M. BROUX propose, par ailleurs, une solution qui consisterait à employer, dans les jardins au cours de la saison estivale, du personnel non spécialisé qui serait placé sous l'autorité du service des Bâtiments Communaux et du service de la voie publique pendant l'hiver. Enfin, M. BROUX souhaite que deux manoeuvres du Service des Bâtiments Communaux soient affectés annuellement à la remise en état des bancs de jardins ainsi que des cabanes et des installations des enclos zoologiques. Il rappelle à cette occasion que le crédit demandé lors de la réunion du 9 Octobre 1963, pour remise en état des bancs, avait été prévu pour être financé par voie d'emprunt mais qu'à la suite de son intervention, il serait inscrit au budget supplémentaire 1964 et mis à la disposition du service des jardins.

Mme LEMPEREUR tenant compte que le Service des Bâtiments manque de main-d'oeuvre, propose que soient ajoutés, à la demande d'augmentation d'effectif du service des jardins, deux emplois d'aides-ouvriers qui seraient affectés à l'entretien des bancs.

La Commission donne un avis très favorable à la demande d'augmentation ainsi complétée.

EXTENSION DE LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DANS LE SQUARE ANGELLIER

Cette demande d'extension formulée par Melle BRUCHET, Conservateur en Chef de la bibliothèque, a reçu l'approbation de la Commission de l'urbanisme, en sa réunion du 21 Avril 1964. Les extraits du procès-verbal de cette réunion et du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 Mai 1964, consacrés à cette demande, figurent en annexe.

M. BROUX est hostile à cette extension qui amènerait la disparition du square. Mme LEMPEREUR insiste sur l'utilité de ce coin de calme dans un quartier où les espaces verts sont peu nombreux et, en accord avec M. COLICHE, fait observer qu'il est délicat de se prononcer sur la disparition de la statue d'Auguste Angellier. La Commission se rangeant à l'avis de Mme LEMPEREUR et de M. BROUX reconnaît qu'elle n'a pas qualité quant aux dispositions à prendre pour faire face aux besoins de la bibliothèque universitaire et exprime son intention de s'en tenir strictement à la convention de 1902 qui en permettant l'agrandissement des locaux, préserve le square.

QUESTIONS DIVERSES

- 1 - Demande d'aménagement d'un terrain situé à la Porte de Béthune, formulée par M. COLICHE.

Ce terrain, situé rue Henri Barbusse, appartient partie à l'Etat, partie à la Ville. Une demande d'aliénation au profit de l'Office Municipal d'H.L.M. a reçu un avis favorable de la commission de l'Urbanisme, en sa réunion du 21 Avril 1964. L'Office envisage d'y construire un immeuble mais la date à laquelle les travaux seront entrepris ne pouvant être connue, a donné son accord afin qu'y soit aménagé un terrain de jeux réservé aux jeunes de 10 à 15 ans dont les familles habitent les H.L.M. de la porte de Béthune. M. BROUX fait savoir que, compte-tenu du travail en cours, cet aménagement ne peut être entrepris actuellement. M. COLICHE précise qu'il s'agirait d'un aménagement sommaire ; les débris de toutes natures éliminés, le terrain pourrait être nivelé grossièrement.

La Commission souhaite qu'il soit donné satisfaction à la demande de M. COLICHE; toutefois, M. BROUX tient à faire savoir que ce terrain ne pourra être entretenu régulièrement par la suite.

.../

2 - Cimetières.

M. BROUX fait état des difficultés rencontrées par le Service des Promenades et Jardins pour l'enlèvement des vieux monuments en rocher notamment au cimetière de l'Est où l'étrécissement de la plupart des allées rend les travaux difficiles. Des monuments pesant plus d'une tonne chacun ne peuvent être cassés ni concassés; d'autre part, leur revente est impossible à réaliser la "mode" ayant fait varier depuis un siècle le style des monuments funéraires.

Au nombre de 800, leur déplacement nécessiterait le concours d'une grue S.N.C.F. et le chargement d'environ 400 camions. Pour faire face à ces dépenses, il serait nécessaire de demander un crédit particulier. La proximité de la décharge des Dondaines faciliterait cette opération. M. MAEGHT fait savoir que depuis 8 jours, le nivellement de la décharge est en cours mais ajoute qu'il doit exister d'autres endroits dans les Dondaines où il serait possible de déverser un certain nombre de monuments. Toutefois, il fait remarquer que cet apport de monuments risque de gêner l'aménagement du terrain car des amoncellements de grosses pierres ne sauraient constituer un remblai idéal. Il serait possible de les proposer à la S.N.C.F. ou à des entreprises portuaires.

La Commission décide de revoir la question lors d'une prochaine réunion, estimant que le problème mérite une étude approfondie et invite, pour ce faire, le directeur des Promenades et Jardins à se rapprocher de M. MAEGHT.

3 - Demande d'aménagement d'un terrain situé entre les n°s 18 et 20 de la rue Mattéotti.

La demande est formulée par M. COURMONT. L'aménagement de cette bande de terrain communal est actuellement à l'étude; il sera réalisé au cours de la saison 1964-1965.

4 - Participation de la Ville aux Florales Gantoises.

Cette exposition florale débutera le 24 avril 1965. M. BROUX donne connaissance de la lettre par laquelle le Président du Comité organisateur sollicite la participation de la Ville.

La Commission émet un avis favorable à cette participation.

A cette occasion, Mme LEMPEREUR s'enquiert du résultat obtenu par l'exposition "Art Fleurs et Lumière" qui s'est tenue du 5 au 8 Juin, dans le cadre du Palais des Beaux-Arts. Le Service n'a pas reçu de lettres d'appréciation mais le Président de la S.H.N.F. a eu de nombreux témoignages enthousiastes et élogieux. Mme LEMPEREUR pour sa part ainsi que les membres présents ont eu des échos flatteurs de cette manifestation. Seul un grand quotidien du Nord a fait exception reprochant notamment que l'exposition ait été faite à la hâte.

La Commission trouve cette appréciation injustifiée.

Le Directeur des Promenades et Jardins après avoir rappelé que juin était un mauvais mois pour monter une exposition florale à cause de la fête des mères explique qu'au dernier moment il a fallu parer à plusieurs défections. En outre, afin de prolonger au maximum la durée de l'exposition, les fleurs coupées ne purent être reçues que le jour même de l'inauguration à 11 h et 13 h.

Enfin, M. BROUX fait savoir que M. CHATELET, Conservateur des Musées du Palais des Beaux-Arts s'est estimé satisfait de l'exposition qui a amené beaucoup de visiteurs aux musées.

5 - Jardin des Plantes

Mme Lempereur souhaite que l'attention du public soit attirée sur le jardin des Plantes.

M. BROUX rappelle que la presse, plusieurs fois par an, invite le public à visiter les serres. De plus, il dit avoir maintes fois constaté le nombre important des promeneurs fréquentant le jardin mais reconnaît l'utilité d'un fléchage.

Mme LEMPEREUR précise qu'il faudrait surtout faire connaître aux jeunes le chemin du Botanique. M. COURMONT propose que, lorsque la serre exposition actuellement à l'étude, sera construite, une circulaire soit adressée à toutes les écoles.

6 - Bacs à sable.

Mme DEFANCE s'inquiète de savoir si le renouvellement du sable de dunes dans les jardins d'enfants va être effectué. Le Directeur des Promenades et Jardins fait savoir qu'un appel d'offres a été lancé et que des propositions sont déjà parvenues au service. Le travail pourra être réalisé au début de juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30.

Le Directeur
des Promenades et Jardins,

Le Président,

J. MARQUIS.

F. BROUX.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

SERVICE DES PROMENADES ET JARDINS

Proposition de modification de l'effectif par :

Création d'emploi

Transformation d'emploi

- 1 - Nombre d'agents prévus à la détermination des cadres =
2 5 9
- 2 - Nombre d'agents présents effectivement = au 16/2/64
2 4 3
- 3 - Nombre d'agents demandés (par catégorie d'emploi) en précisant leur fonction.
en 1960 (- I Ingénieur Horticole
 (- 7 aides-ouvriers stades) 19
 (- 12 " " H.L.M.)
en 1964 (- I chef de section principal
 (- 4 conducteurs d'engins
 (- 15 jardiniers
 (- 5 aides-ouvriers
- 4 - Nombre d'agents supprimés (par catégorie d'emploi) en précisant leur fonction.
- I Chef de Culture.
- 5 - L'augmentation de l'effectif est-elle une conséquence d'une modification des attributions du Service ?
Le cas échéant rappeler la décision de l'Adjoint, du Conseil d'Administration ou du Conseil Municipal.
1°) L'effectif a été augmenté par intégration des fossoyeurs;
2°) Le Service s'est étendu par suite de créations nouvelles de jardins, terrains de sports, plantation d'arbres; espaces verts H.L.M., espaces verts dans les nouveaux groupes scolaires etc...;
Le Service des Promenades et Jardins comptait 150 Ha environ avant 1958; il en compte plus de 215 actuellement.
- 6 - Exposer les motifs qui conduisent impérieusement à une augmentation numérique du Personnel.

Préciser notamment l'importance du travail confié au personnel en fonction et l'importance du travail supplémentaire prévu.

Ce travail supplémentaire est il provisoire ou définitif ?

La création de nouveaux espaces verts, comme il est mentionné au paragraphe 5, entraîne une augmentation du volume des travaux d'entretien.

.../

Il convient de préciser que, par suite de la diversité des espaces verts créés, d'une part, et l'utilisation du matériel à moteur spécialisé, d'autre part, le nombre d'agents demandés n'est pas proportionnel à l'extension en surface.

Les espaces verts actuels sont plus simples, créés avec le souci de requérir annuellement moins d'heures de travail, que les jardins plus anciens, établis avec le seul souci d'être des oeuvres artistiques ne tenant pratiquement pas compte de l'entretien.

Le Service des Promenades et Jardins comprenait 1.514.710 m² en 1958 ;

Il s'est augmenté de :

72.623 m ² en 1958
55.645 m ² en 1959
81.300 m ² en 1960
132.880 m ² en 1961
293.168 m ² en 1962

La superficie actuelle entretenue est de 2.150.326 m², se répartissant comme suit :

- jardins et jardins d'enfants	709.432 m ²
- Bois-camps Vacances, pelouses libres	705.527 m ²
- Ecoles-Bâtiments Communaux-Monuments	68.067 m ²
- Stades, Installations sportives	207.300 m ²
- Cimetières	460.000 m ²

T O T A L 2.150.326 m²

soit : 215 Ha 03.26

Le travail supplémentaire d'entretien est définitif, il se poursuivra chaque année.

7 - Quelles sont les dépenses effectuées par le Service depuis le 1er Janvier de l'année en cours, à savoir : pour 1963.

- Personnel = 3.291.800

- Matériel = 582.500

8 - Quelles seraient les dépenses à prévoir pendant l'année qui va suivre si l'augmentation d'effectif était accordée, à savoir :

- Personnel =

9 - Serait-il possible d'éviter la création d'emplois nouveaux par une modernisation de l'équipement ?

L'équipement est modernisé au fur-et-à-mesure de l'apparition de matériel spécialisé sur le marché, cela est rendu possible par les contacts établis avec les directeurs de jardins d'autres pays et lors des congrès ou expositions nationaux ou internationaux.

Avec les achats prévus pour 1964, l'équipement sera au point et existera en quantité suffisante; si le service n'était pas ainsi équipé, par rapport à avant guerre, lorsque tous les travaux étaient réalisés à la main, nous devrions être au moins 500 agents en fonction.

10 - Le Service pourrait-il être confié à l'entreprise privée et dans quelles conditions ?

Cela paraît difficile.

.../

Il suffit de comparer les plantations réalisées par le Service et des entreprises privées (notamment autour des H.L.M.) pour se convaincre aisément de la différence qui se manifeste après 2 ou 3 ans; en faveur du travail réalisé par nos soins, qui, en outre, coûte beaucoup moins cher.

L'examen des prix au m² demandés par des entreprises permettrait de constater que dans ce domaine encore, nous sommes, en tant que service municipal, beaucoup moins coûteux pour tous les travaux d'entretien et de création.

Liste des jardins et espaces verts de LILLE.Avant 1958

- jardin Vauban	35.182 M2
- Square Daubenton	1.700 M2
- Square du Ramponneau	4.560 M2
- Square de la rue d'Armentières	3.180 M2
- jardin du peuple belge	3.250 M2
- Palais Rameau	5.260 M2
- J. école d'arboriculture fruitière	3.200 M2
- Bois de boulogne et de la Deûle et promenades de la citadelle	520.000 M2
- Parc Zoologique	3.120 M2
- jardin d'enfants Citadelle	23.000 M2
- école Chateaubriand	150 M2
- école Maintenon	30 M2
- école Desbordes - Valmore	170 M2
- Lycée Valentine Labbé	50 M2
- Hospice Comtesse	250 M2
- Station de désinfection	1.100 M2
- Pelouse monument Jooris	2.250 M2
- Pelouse Pont Jooris et Lequeux	9.950 M2
- Monument Trulin	160 M2
- Jardin des Plantes (partie réalisée)	50.000 M2
- Triangle Porte d'Arras	6.900 M2
- Ecole de plein Air	24.280 M2
- observatoire	200 M2
- Jardin du réduit	4.650 M2
- Jardin Porte de Paris	1.450 M2
- Jardin Hôtel de Ville	375 M2
- Noble tour	1.450 M2
- Centre-médico-scolaire	4.000 M2
- Auberge de la Jeunesse	2.540 M2
- Centre-sécurité-automobile	1.320 M2
- Nouvelle faculté de droit	300 M2
- Maison G. Lefevre	500 M2
- Institut Pasteur	250 M2
- Annexe Lycée Faidherbe	40 M2
- Monument de la Police	50 M2
- Monument L. de Bettignies	400 M2
- Lycée Faidherbe	100 M2
- Musée Commercial	150 M2
- Place de la République	6.500 M2
- Jardin des Beaux-Arts	11.000 M2
- Square A. Angelier	750 M2
- Faculté des Sciences	1.900 M2
- Faculté de chimie	2.100 M2
- Faculté des lettres	250 M2
- Centre Pédagogique	500 M2
- Lycée Jean Macé	500 M2
- Lycée Fénelon	100 M2
- Bourse du travail	2.000 M2
- Inspection Académique	200 M2
- Monument Faidherbe	430 M2
- Monument Ghesquière	200 M2

- Monument Pasteur	200 M2
- Monument Jeanne d'Arc	50 M2
- Square Jussieu	5.000 M2
- Square Dutilleul	4.510 M2
- Amis de Lille	50 M2
- Ecole S. Germain	50 M2
- Ecole Gutenberg	50 M2
- Monument aux Morts	200 M2
- Ecoles L. Blaine et Descartes	184 M2
- Ecole Brasseur	180 M2
- Ecole Bara	90 M2
- " Jules Simon	160 M2
- Ecole Dupleix	300 M2
- Ecole Montesquieu	390 M2
- Pellevoisin	200 M2
- H.L.M. Buisson	3.518 M2
- Mont de terre	2.200 M2
- Square Lardemer	16.114 M2
- Jardin des Mères	9.600 M2
- Square rue de Madagascar	400 M2
- Eglise St Maurice des Champs	170 M2
- Cimetière du Sud	290.000 M2
- Place A. Thomas	276 M2
- Gr. Louis Brodel	500 M2
- Ecole Bracke Desrousseaux	400 M2
- Jardin Porte de Béthune	35.000 M2
- Square Ghesquière	6.315 M2
- " Birdwood	3.720 M2
- Square Place du Maréchal Delattre	3.864 M2
- H.B.M. porte de Béthune	300 M2
- Ecole A. Samain	100 M2
- Ecole V.Hugo	20 M2
- Ecole Ph. de Comines	200 M2
- Ecole C. Desmoulin	250 M2
- Ecole Voltaire	25 M2
- Ecole Lavoisier	50 M2
- La Carnoy (camp de vacances)	47.330 M2
- Château Lemoine (camp de vacances)	18.844 M2
- Marquette (camp de vacances)	57.153 M2
- Cimetière de l'Est	170.000 M2

TOTAL : AVANT 1958

1.419.910 M2

EN 1958

- Junicodé	2.500 M2
- Terrains Pont Royal (plaine de jeux)	23.900 M2
- Ecole Récamier	150 M2
- Ecole Ruault	100 M2
- Groupe Scolaire Jean Zay	4.200 M2
- Square rue de Philadelphie	1.600 M2
- Square rue de Pologne	1.300 M2
- Square du Portugal	496 M2
- " L. de Vinci	10.440 M2
- " Place Cormontaigne	787 M2
- Ecole Bichat	80 M2
- Ecole Viala	30 M2
- Ecole Littré	40 M2
- Groupe Scolaire A. Briand (réaménagement)	18.000 M2

TOTAL : EN 1958

63.623 M2

EN 1959

- Jardin face à l'hospice général	7.500 M2
- Jardin Avenue Eugène Varlin	2.000 M2
- Monument Delory-Salengro	300 M2
- Ecole Suzanne Lacore	1.560 M2
- Parc des expositions	22.500 M2
- Groupe H.L.M. LO-PO-FA (Sud)	3.000 M2
- Square rue de Constantine	780 M2
- Square place de l'Arbonnoise	18.005 M2

TOTAL : ANNEE 1959 55.645 M2

EN 1960

- Ecole Broca	590 M2
- Place St-Louis	100 M2
- Ecole Jean Aicard	610 M2
- H.L.M. Concorde	50.000 M2

TOTAL 1960 51.300 M2

EN 1961

- Observatoire (réfection)	3.490 M2
- Groupe Scolaire P. Bert	4.160 M2
- Eglise St-Louis	2.130 M2
- Groupe Scolaire Montébello	3.100 M2
- H.L.M. Belfort	(50.000 M2
	(70.000 M2

TOTAL 1961 132.880 M2

EN 1962

- Jardin des Plantes (continuation des Terrassements)	60.000 M2
- Terrain porte St-André (Plaine de Jeux)	50.000 M2
- Square Legrand	13.000 M2
- Nouvelle école des Beaux-Arts (Terrassement)	440 M2
- Ecole Berthelot	2.600 M2
- Maternelle petits Quinquins	1.008 M2
- Boulevard Périphérique	30.500 M2
- Ecole Jeanne Godart	2.120 M2
- H.L.M. Bd de Strasbourg	20.000 M2
- H.L.M. Concorde	40.000 M2

TOTAL 1962 219.668 M2

Superficie des stades

- Stade Grimonprez	40.000 M2
- Terrains pont Royal provisoire)	12.500 M2
- Terrain chien de défense	3.000 M2
- Stade A. de la Forge	12.500 M2
- Stade Roger Salengro	10.000 M2
- Stade Martinet	9.500 M2
- Stade Noël d'Hérain	9.000 M2
- Terrain de la porte d'Ypres (provisoire)	61.000 M2
- Stade de l'Arbrisseau	12.000 M2
- Stade Jean Bouin	30.000 M2
- Stade de l'Hôtel de Ville	7.800 M2

TOTAL STADES 207.300 M2

TOTAL GENERAL : 215 Ha 03 a 26 ca.

DEMANDE D'EXTENSION DE LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE
SUR LE SQUARE AUGUSTE ANGELLIER.

Par lettre en date du 15 Février 1964, M. le Recteur de l'Académie de Lille a exprimé le désir de voir mettre à la disposition de l'Université, en vue de l'agrandissement de la Bibliothèque Universitaire, l'assiette du Square Auguste Angellier.

Cette extension serait exigée par l'accroissement des besoins engendrés par l'augmentation du nombre des étudiants.

Une convention, passée en 1902, réservait une parcelle de 275 m², avec façade de 10 m sur la rue Jean Bart, à un agrandissement éventuel de la Bibliothèque.

Le texte de cette convention figure en annexe du présent procès-verbal, avec la copie d'une délibération du Conseil Municipal du 24 Février 1928, relative à l'érection du Monument, et une lettre du 23 Mars 1964 de Mlle BRUCHET, Conservateur en chef de la Bibliothèque.

L'emplacement convoité présente une superficie beaucoup plus importante que la parcelle réservée. Cette solution entraînerait la suppression du Monument et ne laisserait subsister qu'un rideau d'arbres sur le pourtour du square.

Le départ de la bibliothèque municipale n'aurait pour effet que de libérer quelques ms de rayon, mais n'apporterait aucune solution au problème du public.

M.HENAUX a eu connaissance des difficultés que rencontrent les étudiants du fait de l'exiguïté des locaux, et il propose de répondre favorablement à la requête de M. le Recteur. La Commission l'approuve.

Le dossier sera transmis, pour examen, au Service des Promenades et Jardins.

COMMISSION DE L'URBANISME

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 21 AVRIL 1964

432 - La Commission a approuvé la proposition de M. HENAU par laquelle il souhaite qu'une réponse favorable soit faite à M. le Recteur d'Académie de Lille, qui demande la mise à la disposition de l'Université, d'une partie du Square Auguste Angellier.

Le dossier sera transmis pour examen, au Service des Promenades et Jardins. Dès à présent, M. BROUX tient à marquer son opposition à ce projet.

L'Administration municipale considère que le problème n'a pas été étudié sous tous ses aspects : tout d'abord l'actuelle bibliothèque universitaire ne comporterait plus que la section concernant la Faculté de Lettres; la bibliothèque de la Faculté des Sciences, celles de la Faculté de Médecine et de la Faculté de Droit ayant trouvé place ailleurs. Il appartient à l'architecte d'exploiter toutes les ressources possibles dans le local libéré par la Ville. Pour faire face aux besoins immédiats, il serait peut-être possible de construire, en sous-sol ou en surélévation, une nouvelle salle du catalogue et d'utiliser celle qui existe actuellement pour l'agrandissement de la salle de lecture.

Par ailleurs, il y a certainement un minimum de mesures à prendre pour éviter que les étudiants, qui ne pourraient pas être accueillis à la bibliothèque universitaire, s'orientent vers la rue Edouard Delesalle lorsque la nouvelle bibliothèque municipale fonctionnera.

Le Conseil d'Administration ne voudrait pas sacrifier le square et la statue d'Auguste Angellier. Il souhaite que l'on s'en tienne, approximativement, à la surface de 275 mètres carrés prévue dans la convention du 12 Mars 1887 destinée à l'agrandissement éventuel de la bibliothèque universitaire. Il accepte une suggestion de sa présidente de demander à Mlle BRUCHET d'organiser une visite des bâtiments de la bibliothèque, par quelques membres de l'Administration municipale : adjoints délégués à l'Urbanisme, à l'Architecture, aux Promenades et Jardins et aux Finances, sous la conduite de Mme l'Adjoint délégué à l'Instruction Publique et aux Bibliothèques.

Cette visite pourrait avoir lieu un jour peu fréquenté, le lundi par exemple entre 11 heures et midi.

COMMISSION des PROMENADES & JARDINS

Procès-verbal de la réunion du 11 Janvier 1965Etaient présents :

M. BROUX, Adjoint au Maire, Délégué aux Promenades et Jardins, Président,
 Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Déléguée à l'Instruction Publique et aux Fêtes,
 Mme DEFRANCE, Conseiller Municipal.

Etaient excusés :

Mme TYTGAT, Adjoint au Maire, Déléguée aux Oeuvres Sociales et Familiales,
 M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire, Délégué à la Voie Publique,
 M. COLICHE, Conseiller Municipal,
 M. COURMONT, Conseiller Municipal,
 M. FRANCOIS, Conseiller Municipal,
 M. LOURDEL, Conseiller Municipal.

Assistaient également à la réunion :

M. MAEGHT, Ingénieur en Chef des Services Techniques,
 M. MARQUIS, Directeur du Service des Promenades et Jardins,
 M. HOLODYSKI, Directeur-Adjoint " " "
 M. BACQUART, Rédacteur au Service " " "

M. BROUX déclare la séance ouverte à 18 heures et présente aux Membres de la Commission, ses meilleurs voeux de bonne et heureuse année pour 1965.

Aucune observation n'étant formulée à son sujet, le procès-verbal de la réunion du 25 Juin 1964 est adopté à l'unanimité.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour.

La bonne marche du Service exige la passation des marchés avec certains fournisseurs ou entrepreneurs avec lesquels la masse des travaux ou fournitures risque de dépasser 20.000 francs dans l'année. Aucune taxe n'étant perçue sur les marchés, il propose que ceux-ci soient valables 2 ans. M. BROUX donne alors la parole au Directeur du Service des Jardins pour lecture des rapports.

.../...

MARCHE LESAGE

Projet de rapport à soumettre au Conseil Municipal. IL s'agit d'un marché de fournitures et prestations, d'un montant prévisionnel de 60.000 francs, à passer avec les Etablissements LESAGE, 161, rue de Lille à BAILLEUL, pour les années 1965 et 1966.

La passation de ce marché est approuvée par la Commission.

MARCHE DEVEUGLE

Il s'agit d'un marché à passer avec les Ets DEVEUGLE, de NEUVILLE en FERRAIN, pour la construction d'une serre destinée à cultiver et entretenir de grandes plantes de garniture (palmiers, lauriers) qu'il est pratiquement impossible de se procurer depuis 3 ou 4 ans car le prix de vente chez les horticulteurs n'est plus rentable pour eux.

Mme LEMPEREUR ayant demandé la raison pour laquelle un modèle de 10 m 40 de largeur a été retenu, M. BROUX fait savoir aux Membres de la Commission qu'il existe des largeurs standard 5m 50, 8 m 60, 10 m 40 et 12 m. Le modèle choisi l'a été en fonction des très grandes plantes qui doivent y être entreposées et également en vue d'utiliser au maximum l'espace disponible entre l'alignement des serres précédemment construites et le mur mitoyen aux Ets LEFEBVRE. Les anciennes serres doivent, par la suite, être allongées de 4m 50; le modèle retenu, haut de 4 m 10, donnera le minimum d'ombrage et confèrera à l'ensemble des serres un aspect plus esthétique, étant de même hauteur que le couloir central des anciennes constructions. La serre de 12 m aurait été beaucoup trop haute.

M. BROUX fait enfin remarquer que cette construction est entièrement indépendante de la grande serre exposition prévue au jardin des plantes; le sol sera excavé de 0,50 à 0,80 m. de manière à permettre le placement facile des grands palmiers.

La Commission donne son accord pour ce marché dont le montant est fixé à 29.420 francs.

PROGRAMME des TRAVAUX

A la demande du Président, le Directeur des promenades et jardins expose le programme des travaux à exécuter en 1965.

Certains petits travaux commencés en 1963, 1964 doivent être achevés dont :

- La remise en état du terrain du Service des Eaux, rue Saint-Bernard.
- L'aménagement de l'emplacement des anciennes serres démontées en 1964, au Jardin Vauban. Cette partie du jardin Vauban va être redessinée, la haie ainsi qu'une rangée d'arbres du côté du jardin d'arboriculture fruitière, vont être déplantées afin de rendre cette partie du jardin plus attrayante aux nombreuses personnes se rendant au Bois de Boulogne, en empruntant la rue de Solférino et la passerelle du même nom.

.../...

- L'aménagement d'un jardin scolaire à l'école maternelle de la rue de Flers et au groupe scolaire Brossolette.
- L'aménagement d'un espace vert, rue Mattéotti; la plantation d'une haie de troènes au stade Anatole de la Forge,
- et la pose de jeux d'enfants à l'école de plein air Désiré Verhaeghe.

Il reste encore à terminer l'aménagement de l'école Jeanne Godard, du groupe scolaire de la rue de Marquillies, des abords de l'Eglise Saint-Sauveur.

En outre, une plantation d'arbres est prévue rue de Bellevue, dès l'établissement de la piste cyclable, afin de satisfaire aux demandes des habitants de ce quartier.

La pose de bancs vient au premier plan des travaux annexes. M. BROUX fait savoir qu'un crédit de 50.000 francs a été accordé à cet effet au budget supplémentaire de 1964, et à une question de Mme DEFRANCE, répond qu'il est prévu de placer des bancs dans les espaces verts des H.L.M. A sa demande, M. MARQUIS donne lecture du programme. M. BROUX mentionne également qu'il fera poser de nombreux bancs dans les bois de Boulogne et de la Deûle.

Mme LEMPEREUR s'enquiert des suites données au voeu émis par la Commission, lors de sa réunion du 25 Juin 1964, à savoir la création de deux emplois d'aides-ouvriers qui seraient affectés à l'entretien des bancs.

Sur sa proposition, la Commission reprend les souhaits exprimés dans le procès-verbal de cette réunion.

M. MAEGHT estime que la décision prise par la Commission n'ayant fait l'objet d'aucune observation au Conseil d'Administration et devenant de ce fait exécutoire, il est nécessaire d'appeler l'attention de M. le Secrétaire Général sur l'augmentation de personnel formulée.

M. BROUX croit bon de préciser que la plupart des travaux d'entretien doivent être effectués par les agents du service des promenades et jardins en raison de l'indisponibilité des ouvriers du service des travaux en régie, depuis le commencement de la construction du nouvel atelier rue J. Walter.

Restant dans le domaine des travaux et de l'entretien, Mme LEMPEREUR ouvre une parenthèse pour faire part du désir de M. le Maire de voir remplacer, par un gazon ou mieux un dallage, les plantations existantes, des terre-pleins du Boulevard Périphérique, au voisinage des feux de signalisation, afin d'éviter l'accumulation des papiers et emballages, retenus par les arbustes et les rosiers. Dans cette dernière éventualité, il pourrait être prévu, comme dans certains pays, de disposer sur ce dallage des jarres fleuries afin d'y interdire le stationnement des véhicules.

.../...

La Commission est favorable à ce projet. Toutefois, pour remédier sans l'immédiat aux inconvénients précités, M. BROUX propose que les nettoiemnts des terre-pleins soient plus fréquents et préconise l'enlèvement des rosiers à proximité des feux tricolores où les automobilistes observent un arrêt prolongé.

M. MAEGHT remarque que le simple engazonnement du carrefour Labis rend l'entretien plus facile. M. MARQUIS précise que les plantations du terre-plein central, très étudiées, avaient été faites en tenant compte qu'il faut donner de LILLE une bonne impression aux très nombreux automobilistes qui empruntent ces voies; les fleurs sont ce qu'il y a de mieux en ce domaine. D'autre part, il faut empêcher les automobilistes de descendre de voiture et de traverser le terre-plein central du Boulevard périphérique; enfin, aux arrêts, la présence de fleurs, est un élément intéressant, calmant dans une certaine mesure les agités.

JARDIN des PLANTES

M. BROUX apprend aux membres présents que le crédit de 100.000 francs demandé par la Commission lors de la réunion du 9 Octobre 1963 a été accordé au budget supplémentaire de 1964, pour la continuation de l'aménagement de la partie centrale du jardin. Il rappelle les différents travaux réalisés. Par suite du tassement des terres, une fuite s'étant produite au grand bassin central, les joints de dilatation ont été repris et colmatés avec un produit nouveau aux frais de l'entreprise adjudicataire.

Les portiques seront mis en chantier pour le printemps et achevés à l'automne 1965.

D'autre part, l'édification, par le service d'architecture de l'entrée principale, face à l'Institut Diderot est achevée; une autre entrée sera terminée sous peu.

M. BROUX souhaite, en outre, que le jet d'eau prévu soit aménagé au plus tôt. Le système de jeux d'eau et de lumière également prévu mais nécessitant une installation électrique, d'un coût relativement élevé, pourrait être en partie réalisé par l'établissement d'une ligne électrique provisoire dont la dépense, minime, serait prélevée sur les crédits ordinaires du service des promenades et jardins.

En ce qui concerne la construction de la serre-exposition, M. BROUX voudrait qu'un projet fût définitivement arrêté et la mise en oeuvre amorcée.

Le Directeur des promenades et jardins expose le projet retenu; les études techniques préliminaires ont été longues; l'apport de nouveaux matériaux sur le marché ainsi que l'apparition de nouveaux procédés d'utilisation ne peuvent être ignorés; la bibliographie à ce sujet étant rare et très fractionnée, de nombreux contacts directs ont été indispensables. La serre sera en charpente bois lamellicollé, ce qui lui donnera un aspect très élégant; le vitrage sera en verre épais, plat; tous les autres matériaux plastiques ont été éliminés pour différentes raisons physiologiques.

.../...

M. MAEGHT conclut qu'on est en mesure d'établir un devis et que par conséquent, il y aurait lieu de demander un crédit au prochain budget (budget primitif 1966) compte-tenu des évaluations restant à faire. Il estime qu'il faut présenter un devis complet (bâtiments, chauffage, éclairage, contrôles d'humidité, nébulisation, etc....).

La Commission exprime son désir de voir, dans les meilleurs délais, la réalisation de ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

- ARBRES des BOULEVARDS -

Afin de protéger ces arbres fréquemment détériorés par les véhicules en stationnement, M. BROUX suggère l'achat de corsets et charge le Directeur des promenades et jardins d'établir un devis estimatif afin de demander un crédit particulier. Dès cette année, le Directeur des promenades et jardins fera poser des corsets de protection aux plantations nouvelles.

- MARCHÉ HOUVENAEGHEL -

Cette question ainsi que la suivante, inscrite en urgence, ne figurait pas à l'ordre du jour. Les services financiers ayant attiré l'attention du service des promenades et jardins sur le fait que le montant des factures payées en 1964 aux Ets HOUVENAEGHEL atteignait presque 20.000 francs, somme au delà de laquelle la passation d'un marché est obligatoire, M. l'Adjoint délégué aux promenades et jardins a jugé préférable d'inscrire cette question afin de ne pas réunir la Commission, en cours d'année, pour ce seul objet, au cas où la passation de ce marché s'avèrerait nécessaire; en tout état de cause, il vaut mieux passer un marché prévisionnel qu'un même marché de régularisation.

A la demande de M. BROUX, le Directeur des promenades et jardins lit le rapport à soumettre au Conseil Municipal; il s'agit d'un marché pour l'achat de graines et aliments destinés aux animaux du parc zoologique, d'un montant de 40.000 francs, établi pour les années 1965-1966.

Mme LEMPEREUR demande si d'autres fournisseurs ont été consultés.

Le nombre de ces fournisseurs est limité car, d'une part, ils doivent offrir une gamme très variée de graines et produits, étant donné la diversité des animaux du parc et, d'autre part, la plupart d'entre eux ne peuvent livrer les marchandises qu'en bloc; ce qui ne peut convenir car le service n'a pas de possibilité de stockage.

La Commission donne son accord.

.../...

- EXTENSION des COURS MUNICIPAUX d'HORTICULTURE

Le Directeur des promenades et jardins donne lecture du projet de rapport devant être soumis au Conseil Municipal (voir annexe). Ces cours existent depuis au moins un siècle. Ils sont donnés le samedi après-midi par le Directeur et le Directeur-Adjoint du service des promenades et jardins. Auparavant, il n'existait qu'un seul niveau d'études et trois cours échelonnés sur 2 ans. Le programme de réorganisation comporte trois cours dispensés au cours de la même année et deux niveaux d'études (5 cours sur 3 ans).

Mme LEMPEREUR, approuvée par les autres membres de la Commission, estime que le bénéfice que peut retirer la Ville grâce à une meilleure formation de ses agents, compense largement la dépense prévue. Les cours sont suivis par plus de 50 personnes cette année.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- COURS d'ECOLES

Mme DEFRANCE souhaite que les cours d'écoles récemment construites soient ombragées. La plantation d'arbres est prévue, mais le commencement des travaux est lié au programme d'asphaltage.

Il est en effet moins onéreux d'asphalter entièrement les cours et de percer ensuite les emplacements destinés à la plantation.

Mme LEMPEREUR propose que priorité soit donnée aux écoles les plus défavorisées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.

Le Directeur des
Promenades et Jardins,

J. MARQUIS.-

Le Président,

F. BROUX.-